

CENTRE D'ÉTUDE DU LIVRE CONTEMPORAIN (CELIC)
DÉPARTEMENT DES ARTS ET SCIENCES DE LA COMMUNICATION
UNIVERSITÉ DE LIÈGE

HARMONISER LE PRIX DU LIVRE IMPORTÉ DE FRANCE

Impact d'un *mark-up*
sur le consommateur, le secteur de la librairie
et la diversité culturelle

TANGUY HABRAND

SEPTEMBRE 2010

ÉTUDE RÉALISÉE POUR LE SERVICE « PROMOTION DES LETTRES »
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CULTURE
MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

La fonction de rapporteur ne saurait prétendre à la compréhension totale d'un monde dont les réalités, pour une large part, lui échappent. Ni à la réécriture parfaite de ce monde en vue d'en lisser ce qui pourrait être perçu comme des aspérités. La fonction de rapporteur ne doit, en outre, tendre à faire passer comme relevant de la pure objectivité des développements fondés sur une part de subjectivité. À chaque rapporteur, explicite ou embusquée, une vision du monde qui lui est propre.

Cette vision du monde n'a pas consisté ici à favoriser tel ou tel acteur, tel ou tel maillon de la chaîne du livre, mais à tenter de défendre et d'asseoir à sa juste valeur, une certaine idée de la diversité culturelle. Une diversité envisagée dans le droit fil d'une démocratisation de la culture à condition de bien s'entendre sur le terme. Démocratiser la culture, soit non pas « démocratiser » à tout prix la valeur marchande de la culture, mais assurer le maintien d'une offre riche et exigeante, et cependant accessible.

Sur la base de ces principes, le présent rapport ira malgré lui dans le sens d'une valorisation de l'acteur le moins substituable, la librairie traditionnelle, fournisseur de l'offre la plus large qui soit au profit du consommateur, mais aussi du créateur. Idéologiquement et à condition de préférer les allées pauvres et froides de la grande distribution, on pourra réfuter à loisir cette option. On ne pourra guère contredire, en revanche, la teneur des informations recueillies dans ce rapport. Un rapport dont la mission première est de concentrer l'essentiel du débat en un même lieu en vue d'une action.

REPÈRES HISTORIQUES

A) LA TABELLE, PRATIQUE OBJECTIVE

Adossé à la France, culturellement lié plus encore à la France au sein d'une zone linguistique homogène, le marché du livre en Belgique francophone a fait l'objet, dans les années 1970, de mesures destinées à encadrer la circulation des livres importés. La *tabelle*, terme qui en tant que tel fait erronément débat quarante ans plus tard, voit le jour dans ce contexte alors placé sous le signe de la régulation et d'États tendanciellement imperméables.

Le 13 juin 1974, un arrêté ministériel portant sur le prix de vente au public des livres importés établit un seuil maximum légal : « À partir du 1^{er} décembre 1974, le prix de vente au public des livres (...) importés, taxe sur la valeur ajoutée comprise, ne peut dépasser le prix au public pratiqué dans le pays d'origine, exprimé en francs belges sur base de la parité des cours de change des monnaies en vigueur à cette date. » Dans la mesure toutefois où francs belges et francs français se côtoient, le change entre les deux monnaies présentant à la fois un coût et un risque, dans la mesure où les droits de douane appellent un coût, une dérogation prévoit que le prix de vente fasse l'objet d'un calcul basé sur des « tables de conversion », grilles permettant d'appliquer un taux supérieur au taux de change traditionnel. Énoncée dans une circulaire adressée le 3 décembre 1974 au Cercle belge de la librairie par le ministre des Affaires économiques, la pratique devient le 1^{er} janvier 1975 l'instrument officiel du prix de vente des livres importés.

Qualifié de *tabelle*, ce surcoût appliqué au prix des livres n'a de proximité que le nom avec la *gabelle*, taxe royale française sur le sel qui s'étend *grosso modo*, avec de plus ou moins longues périodes d'inactivité, du Moyen Âge à la Seconde Guerre mondiale. Émanant l'un et l'autre des pouvoirs publics, et le parallélisme s'arrête là, le premier se distingue par le fait de pourvoir une certaine stabilité à un secteur industriel (la distribution), là où la seconde échoit à l'État. La raison d'être du mot *tabelle* s'explique de façon bien plus concluante par le latin *tabula* (« petite planche », « tablette »), dont l'évolution en *tabelle* désigne, dès le XVIII^e siècle, toute forme de « tableau » ou de « liste ».

Ce détour par l'étymologie n'est pas inutile et renseigne sur la nature de la *tabelle* telle qu'elle est promulguée dans les années 1970. Non seulement la *tabelle* n'est pas une rente de situation, mais elle se caractérise également par sa grande précision : assortie de tableaux rigoureusement calibrés (voir *document 1*), elle tend à amortir, en toute transparence et de manière objective, les risques et surcoûts liés à l'importation.

B) DE LA TABELLE AU MARK-UP

Le 7 juin 1987, à la faveur de l'intégration croissante des marchés au sein de l'Union Européenne, un arrêté ministériel sonne officiellement la fin de la *tabelle* entendue comme taxe réglementaire portée par les pouvoirs publics. La suppression effective des droits de douane et de toute forme de restriction signe en effet la non-conformité des principes de la *tabelle* avec les dispositions de l'article 30 du Traité de Rome sur la libre circulation des marchandises. Ce n'est là qu'un premier coup porté à la *tabelle* au sens classique : après le système monétaire européen (l'Écu) en

INFORMATIONS ECONOMIQUES

Situation au 01/07/84 des livres importés

dbd

A.M. du 13.6.1984

		A = cours de base B = pivot de hausse C = pivot de baisse	% +	Livres importés Taux de conversion
J.L. 6/84	F 01.10.84	A. 6,60 B. 6,93 C. 6,27	14 % 10 % 9 % 8 %	7,50 15 F.F. 7,60 50 F.F. 7,20 150 F.F. 7,10 + de 150 F.F.
J.L. 4/83	NL 01.09.83	A. 17,89 B. 18,78 C. 16,99	12 %	0,01 à ∞ 20,-
Inf. 2/83	D 01.06.83	A. 19,92 B. 20,92 C. 18,92	30 % 27 % 21 % 16 %	25,50 0,01 à 5 DM. 25,30 5,01 à 20 DM. 25,10 20,01 à 50 DM. 25,00 + de 50 DM.
J.L. 2/85	CH 01.05.85	A. 23,65 B. 24,83 C. 22,47	24 % 18 % 16 % 13 %	0,01 à 15 FS 29,30 15,01 à 30 FS 27,90 30,01 à 100 FS 27,40 + de 100 FS 26,70
J.L.	GB	A. 55,55 B. 70,66	33 % 30 % 23 %	0,01 à 2 £ 90,80 2,01 à 4 £ 88,70 4,01 à 8 £ 83,90

Document 1 :
Grille de conversion destinée à évaluer
le montant de la *tablette* en 1984.

mars 1979, l'entrée en usage d'une monnaie unique (l'Euro) en janvier 1999 supprimera tout risque lié au change et avec lui, du même coup, le second facteur d'apparition de la *tablelle*.

Malgré ces reconfigurations, l'application d'un surcoût aux livres importés ne disparaît pas pour autant. Maintenu hors de toute réglementation par certains distributeurs-importateurs dans un tout autre contexte économique et politique, ce surcoût change donc à la fois de contenu et de nom. De contenu d'abord en ce que son cadre législatif d'une part, les facteurs qui l'appelaient et le justifiaient d'autre part, fondent comme neige au soleil au fil du temps. Retour à la case baptême ensuite en ce que la *tablelle*, étymologiquement liée au recours à des « tables de conversion » objectives et partagées par toute la profession, se voit remplacée par l'application d'un surcoût directement évalué, individuellement et au cas par cas, par ses bénéficiaires.

À la *tablelle* succède le *mark-up*. À une logique politique stabilisatrice succède une logique privée compensatoire, compensation qui substitue aux causes premières de la *tablelle* un faisceau de facteurs induits par un caractère dit *particulier* du marché du livre belge.

C) LE PARADIGME DE L'EURO

Fin des années 1990, après avoir supprimé lors de son adoption tout risque en matière de change, la circulation imminente de l'euro en janvier 2002 ne manque pas d'inquiéter les tenants d'un *mark-up* sur le prix des livres importés. Là où un va-et-vient entre francs belges et francs français tendait à maintenir la différence de prix dans le domaine de l'imperceptible pour le consommateur, la mise en commun d'une monnaie s'annonce comme la mise à plat, de part et d'autre de la frontière, des fluctuations de la valeur d'un livre. Un saut dans l'évidence renforcé par l'obligation, selon la législation française, d'apposer en couverture le prix de vente des livres édités en France.

Reproduit dans une lettre ouverte de libraires belges parue dans *Livres Hebdo* en février 1998, un courrier du président de l'Association des Éditeurs belges (ADEB), Jean Vandeveld, à son homologue français du Syndicat national de l'édition (SNE), Serges Eyrolles, témoigne des inquiétudes du secteur de la distribution à la veille de ce tournant :

À ce jour, la mention du prix français n'a pas entraîné de grandes difficultés. (...) Suite à l'introduction de l'euro, qui remplacera bientôt le franc belge et le franc français, le prix français sera bientôt exprimé dans la nouvelle monnaie et devra l'être, au plus tard, à partir du 1^{er} janvier 2002. Cette substitution de monnaie entraînera une visibilité nettement plus grande de la différence entre le prix français et le prix pratiqué en Belgique. Cette visibilité accrue est recherchée par le législateur européen.¹

La solution préconisée par l'ADEB consiste à faire figurer la mention « TTC France » sur les livres français, de manière à restreindre, faute de mieux, la portée du prix indiqué à une zone géographique. Peu appréciée par le SNE (« *la demande des éditeurs belges est non seulement bien éloignée de la philosophie qui a guidé la France et la Belgique à adopter une monnaie commune ; elle conduirait, contrairement à ses objectifs, à souligner les écarts de prix entre les deux pays*² »), c'est pourtant l'option qui l'emportera, scellant

¹ Cité dans LIBRAIRES BELGES (À Livre ouvert, La Dérive, Graffiti, La Licorne, Pax et Tropismes), « Pour l'application d'un prix unique transfrontalier », dans *Livres Hebdo*, n°325, février 1998.

² *Ibid.*

la pratique d'un *mark-up* par-delà la pratique désuète de la *tablette*. La manœuvre se verra doublée d'une opération d'étiquetage spécifique, à l'instigation de l'importateur francophone belge, censée annihiler les penchants comparatifs de la clientèle locale en dissimulant le prix français.

D) LA CONTESTATION DU *MARK-UP*

Le maintien d'un *mark-up* dans un contexte redéfini et les solutions mises en œuvre afin de favoriser sa discrétion n'ont pas manqué de se heurter à de vives protestations. Là où la *tablette*, quoique déjà de nature à léser le lecteur francophone belge, semblait malgré tout s'expliquer d'elle-même, le *mark-up* qui lui succède enclenche une vaste série d'actions de la part des partisans d'un prix unifié entre la Belgique et la France sous la forme de lettres ouvertes, billets de blogs, pétitions et campagnes de sensibilisation dont il serait vain et peu porteur de reproduire toutes les occurrences ici.

Principalement portée la librairie indépendante, directement touchée par le régime de prix en vigueur, la cause voit nombre d'instances et d'acteurs rejoindre ses rangs. Au niveau interprofessionnel, le Conseil du Livre se saisit à plusieurs reprises de la question, recommandant « *d'œuvrer en faveur d'une harmonisation des prix du livre entre la Belgique et la France* » (avis n°31, mai 2002), recommandation réitérée plus récemment, en octobre 2009, dans son avis n°39. Du côté des écrivains, un collectif composé de Jean-Baptiste Baronian, Philippe Blasband, Francis Dannemark, François Emmanuel, Vincent Engel, Thomas Gunzig, Xavier Hanotte, Jacqueline Harpman, Armel Job, Caroline Lamarche, Ariane Lefort, Jean-Luc Outers, Benoît Peeters, Grégoire Polet, Jean-Philippe Toussaint et Jean-Pierre Verheggen se prononce pareillement le 5 mars 2008 dans *Le Soir* : « *Nous, auteurs belges publiés en France, nous ne comprenons pas pourquoi nos livres, comme tous ceux des écrivains du monde entier, se vendent plus chers à Bruxelles, Liège, Namur ou Charleroi qu'à Paris, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg ou Marseille*³. » L'édition française ne sera pas non plus en reste ainsi que l'a montré l'intervention remarquée de Claude Cherki, ex-directeur général du Seuil, dénonçant en 2003 « l'absurdité » de l'opération :

Quant à la *tablette*, ce « *surprix* » pour les livres français en Belgique par rapport au prix français marqué sur le livre, elle est totalement absurde. Rien ne justifie une différence de prix. La *tablette* peut exister en Suisse qui a une autre monnaie et pour lequel il y a des dédouanements à effectuer. Mais avec les Belges, c'est la même monnaie et il n'y a pas de douanes. Nous travaillons avec un grossiste belge comme avec les grossistes français et nous vendons nos livres aux libraires belges au prix où nous les vendons aux libraires français. Et globalement les libraires sérieux les vendent au prix facial en euro. Bruxelles est plus facile à livrer pour nous que Perpignan ! C'est tellement le même marché que nous réfléchissons à ce que ce soit notre grossiste belge qui livrerait pour le nord de la France. La *tablette* est un combat d'arrière-garde qui ne vise qu'à protéger les intérêts de filiales de grands groupes. C'est tout.⁴

Aucune négociation n'aboutissant à une solution satisfaisante pour les deux parties, la question du *mark-up* sur le prix des livres est passée en 2006, suite au dépôt d'une plainte du Syndicat des libraires francophones de Belgique (SLFB), aux mains du Conseil de la Concurrence. Arguant que le maintien d'un *mark-up* serait le fruit d'une entente et d'un abus de position dominante de la part de deux distributeurs-importateurs (Interforum Benelux et Dilibel), filiales de sociétés de distribution basées

³ COLLECTIF D'ÉCRIVAINS BELGES, « Prix du livre : pour en finir avec la "tablette" », *Le Soir*, 5 mars 2008.

⁴ DUPLAT (Guy), « Oui au prix unique du livre, mais non à la *tablette* », *La Libre*, 21 février 2003.

en France à l'origine de l'essentiel des livres à prix majoré, la plainte a été jugée sans fondement en octobre 2009 par l'Auditorat du Conseil de la Concurrence. Après être allé en appel, par le biais de deux recours, L'Association des libraires francophones de Belgique a cependant reçu un double rejet de la part du Conseil en septembre 2010, classant définitivement l'affaire.

ÉLÉMENTS DE COMPRÉHENSION

La part de livres importés sur le marché du livre francophone belge représentait 70,1% des ventes en 2008⁵, en provenance de France pour la plupart. Au sein de ces importations, 50 à 60% des titres sont soumis au *mark-up*⁶, opération réalisée par le distributeur, qui consiste à majorer le prix public français d'un livre français lors de sa facturation au libraire.

Tous les distributeurs français n'appliquent pas de *mark-up* sur le prix des livres importés. Les acteurs dont le *mark-up* est le plus prégnant, du fait de leur importance sur le marché, sont Dilibel et Interforum Benelux, respectivement filiales des groupes Hachette Livre et d'Editis. Les livres importés par ces deux acteurs sont non seulement numériquement considérables, mais proprement incontournables ainsi que le montre le tableau des meilleures ventes de *Livres Hebdo* dans lequel nous avons marqué tous les livres concernés (voir *document 2*).

Ces distributeurs-importateurs et leurs éditeurs se distinguent en outre par une relation d'exclusivité qui empêche tout approvisionnement parallèle qui ne serait pas soumis à un *mark-up*. Cette exclusivité n'est pas d'application pour des éditeurs tels que Gallimard, Le Seuil, Actes Sud, Minuit ou Flammarion, dont les livres peuvent être commandés directement en France, évitant ainsi l'entremise d'un *mark-up* au cours de leur acheminement. Dilibel et Interforum Benelux ne sont toutefois pas les seuls distributeurs-importateurs appliquant un *mark-up*, mais l'activité de ces autres acteurs s'avère de moindre portée.

Comme le montre le relevé de prix que nous avons pu établir (voir *document 3*), ainsi qu'un relevé produit par Interforum Benelux (voir *document 4*), le montant du *mark-up* varie d'un livre à l'autre et ce, sans qu'il soit possible de lier précisément ces variations à une fourchette de prix. Des régularités peuvent toutefois être observées en fonction du genre de livre concerné.

⁵ CAIRN, *Le marché du livre de langue française en Belgique. Données 2008*, Étude réalisée pour le service « Promotion des Lettres » de l'Administration générale de la Culture, Ministère de la Communauté française de Belgique, p. 8.

⁶ CONSEIL DU LIVRE, Avis n°39 (« Harmonisation du prix du livre entre la Belgique et la France »), octobre 2009, p. 2.

LES MEILLEURES VENTES

DU 16 AU 22 AOÛT 2010. Premier des romans de la rentrée à apparaître sur la liste, *Une forme de vie*, d'Amélie Nothomb, s'installe d'emblée en tête du Top 20. Les *Larousse*, en poche et illustré, entrent aussi en 4^e et 20^e positions.

PHÉNOMÈNE

Plein de pépins

CLAUDE COMBET

Souvenirs et secrets de famille ont fait le succès cet été du *Goût des pépins de pomme*.

Après *Le cercle littéraire des amateurs d'épluchures de patates*, *Le goût des pépins de pomme* est en passe de devenir un best-seller inattendu. Présent sur nos listes de meilleures ventes depuis mars, ce premier roman signé de l'Allemande Katharina Hagen a s'est arraché en librairie pendant l'été et prend cette semaine la 4^e place de notre liste Romans. Publié le 7 janvier par Anne Carrière avec un premier tirage de 7000 exemplaires, il atteint désormais un tirage total de 140000 exemplaires, dont 123928 sorties. Ce succès n'est pas uniquement dû au titre du livre. « *L'apaisement d'un individu par la reconstruction et l'appropriation de la mémoire familiale est un thème universel, qui touche tous les lecteurs* », analyse Stephen Carrière, directeur éditorial des éditions Anne Carrière. La narratrice du *Goût des pépins de pomme*, Iris, bibliothécaire à Francfort, hérite de la maison de sa grand-mère Bertha, à Bootshaven, dans le nord de l'Allemagne. Tout en explorant la bâtisse et le verger, elle fait resur-

gir l'histoire de trois générations de femmes, leurs amours, leurs destins : Bertha, qui a perdu la mémoire et aimait les cox oranges, et sa sœur Anna, morte à 16 ans, qui préférait les boscopis ; les filles de Bertha, Inga, Harriet et Christa (mère d'Iris) ; Iris et sa cousine Rosemarie. Mais surtout, elle exhume les secrets de famille : une paternité usurpée, un passé nazi... En écho à l'histoire familiale, se profile la difficile réconciliation d'une Allemagne coupée en deux, ce qui explique le succès du livre dans son pays, où il atteint le million d'exemplaires vendus (grand format et poche confondus) chez Kiepenheuer & Witsch. Professeure de littérature anglaise, spécialiste de Joyce, Katharina Hagen se livre aussi, dans ce texte simple et précis, à une réflexion sur le pouvoir des mots. Jean-Louis Ezine a été le premier à le remarquer et lui a consacré deux pages dans *Le Nouvel Observateur*. Ont suivi la presse féminine (dont *Elle*) et RTL, mais c'est le bouche-à-oreille et les libraires qui en ont fait une lecture de l'été. ◊

TOP 20

- | | | |
|---|-----------|--|
| ▲ | 01 | Une forme de vie , Amélie Nothomb, Albin Michel |
| ▲ | 02 | La conjugaison pour tous , Collectif, Hatier |
| ▼ | 03 | La consolante , Anna Gavalda, J'ai lu |
| ▲ | 04 | Dictionnaire Larousse poche 2011 , Collectif, Larousse |
| ▲ | 05 | Je ne sais pas maigrir , Dr Pierre Dukan, J'ai lu |
| ▼ | 06 | Quitter le monde , Douglas Kennedy, Pocket |
| ▲ | 07 | Les yeux jaunes des crocodiles , Katherine Pancol, Le Livre de poche |
| ▲ | 08 | La valse lente des tortues , Katherine Pancol, Le Livre de poche |
| ▼ | 09 | Les déferlantes , Claudie Gally, J'ai lu |
| ▼ | 10 | Le premier jour , Marc Levy, Pocket |
| ▼ | 11 | Le voleur d'ombres , Marc Levy, Robert Laffont |
| ▲ | 12 | Cher amour , Bernard Giraudeau, Points |
| ▼ | 13 | Les écureuils de Central Park sont tristes le lundi , Katherine Pancol, Albin Michel |
| ▲ | 14 | Métronome : l'histoire de France au rythme du métro parisien , Lorant Deutsch, Michel Lafon |
| ▼ | 15 | La méthode Dukan illustrée , Dr Pierre Dukan, Bernard Radvaner, Flammarion |
| ▼ | 16 | L'homme qui voulait être heureux , Laurent Gounelle, Pocket |
| | 17 | Les recettes Dukan , Dr Pierre Dukan, J'ai lu |
| ▲ | 18 | Sans un mot , Harlan Coben, Pocket |
| ▼ | 19 | Boomerang , Tatiana de Rosnay, Le Livre de poche |
| ▲ | 20 | Le petit Larousse illustré 2011 , Collectif, Larousse |

© Ipsos/Livres Hebdo

Document 2 :
Tableau des meilleures ventes établi dans *Livres Hebdo* le 27 août 2010. Les ouvrages concernés par le *mark-up* en Belgique francophone (Dilibel et Interforum Benelux) sont surlignés en bleu.

MEILLEURES VENTES DU 16 AU 22 AOÛT 2010

ROMANS

N° 1
UNE FORME DE VIE

Correspondances



Dans son cru 2010, tiré à 220 000 exemplaires, Amélie Nothomb se livre à un échange épistolaire

avec un soldat américain basé à Bagdad et pétri d'angoisses, et part à la découverte de ses amis obèses, les XXXXL. Jusqu'au jour où le GI s'arrête d'écrire...

N° 5
OURAGAN

Apocalypse now

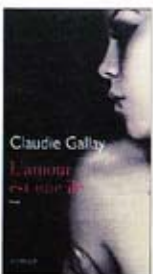


Très attendu, le choucho des libraires Laurent Gaudé revient avec un roman sur l'ouragan Katrina, conçu à la façon d'une tragédie classique. L'ouvrage a été mis en place à

65 000 exemplaires pour un tirage initial de 85 000 volumes.

N° 7
L'AMOUR EST UNE ÎLE

Nouvelle déferlante



Deux ans après le succès des *Déferlantes* (Rouergue), Claudie Gally publie, chez Actes Sud, une histoire d'amour sur fond de festival d'Avignon.

65 000 volumes ont déjà pris le chemin de la librairie sur les 70 000 tirés initialement.

CLASSEMENT	TITRE	AUTEUR	EDITEUR/PRIX
NOUVEAU 01	Une forme de vie	Amélie Nothomb	Albin Michel 15,9 €
01 ▼ 02 10 ^e semaine	Le voleur d'ombres	Marc Levy	Robert Laffont 21 €
02 ▼ 03 21 ^e semaine	Les écureuils de Central Park sont tristes le lundi	Katherine Pancol	Albin Michel 23,9 €
05 ▲ 04 26 ^e semaine	Le goût des pépins de pomme	Katharina Hagen	Anne Carrière 19,5 €
NOUVEAU 05	Ouragan	Laurent Gaudé	Actes Sud 18 €
04 ▼ 06 16 ^e semaine	Le chuchoteur	Donato Carrisi	Calmann-Lévy 21,9 €
NOUVEAU 07	L'amour est une île	Claudie Gally	Actes Sud 21,8 €
03 ▼ 08 21 ^e semaine	La fille de papier	Guillaume Musso	XO 19,9 €
06 ▼ 09 16 ^e semaine	L'oiseau de mauvais augure	Camilla Läckberg	Actes Sud 22 €
15 ▲ 10 9 ^e semaine	Le livre sans nom	Anonyme	Sonatine éditions 21 €
NOUVEAU 11	Le cœur régulier	Olivier Adam	L'Olivier 18 €
13 ▲ 12 38 ^e semaine	La première nuit	Marc Levy	Robert Laffont 21 €
10 ▼ 13 120 ^e semaine	La princesse des glaces	Camilla Läckberg	Actes Sud 21 €
12 ▼ 14 72 ^e semaine	Le cercle littéraire des amateurs d'épluchures de patates	Mary Ann Shaffer, Annie Barrows	Nil 19 €
09 ▼ 15 15 ^e semaine	L'entreprise des Indes	Erik Orsenna	Stock/Fayard 21,5 €
NOUVEAU 16	L'insomnie des étoiles	Marc DuGain	Gallimard 17,5 €
07 ▼ 17 15 ^e semaine	L'ombre de ton sourire	Mary Higgins Clark	Albin Michel 22,5 €
18 18 22 ^e semaine	Fin de partie	Samuel Beckett	Minuit 6,4 €
20 ▲ 19 156 ^e semaine	Millénium, vol. 3 : La reine dans le palais des courants d'air	Stieg Larsson	Actes Sud 23 €
22 ▲ 20 151 ^e semaine	Millénium, vol. 2 : La fille qui rêvait d'un bidon d'essence et d'une allumette	Stieg Larsson	Actes Sud 23 €
08 ▼ 21 18 ^e semaine	Katiba	Jean-Christophe Rufin	Flammarion 20 €
14 ▼ 22 154 ^e semaine	Millénium, vol. 1 : Les hommes qui n'aimaient pas les femmes	Stieg Larsson	Actes Sud 23 €
21 ▼ 23 75 ^e semaine	Le prédicateur	Camilla Läckberg	Actes Sud 22 €
16 ▼ 24 42 ^e semaine	L'échappée belle	Anna Gavalka	Le Dilettante 10 €
▲ 25 2 ^e semaine	Hiver	Mors Kallertoft	Le Serpent à plumes 24 €

© Ipsos/Livres Hebdo

MEILLEURES VENTES DU 16 AU 22 AOÛT 2010

ESSAIS

N° 4
C'EST UNE CHOSE ÉTRANGE
À LA FIN QUE LE MONDE

Et Dieu dans tout ça



L'académicien agrégé de philosophie, auteur notamment d'*Au plaisir de Dieu*, revient en cette rentrée avec un essai dans lequel il

s'interroge à la fois sur l'existence de Dieu et sur le devenir de l'homme après la mort. Dans les librairies le 19 août, le livre a été tiré à 100 000 exemplaires et s'installe en 4^e position dans la liste des documents.

CLASSEMENT	TITRE	AUTEUR	EDITEUR/PRIX
02 ▲ 01 48 ^e semaine	Métronome : l'histoire de France au rythme du métro parisien	Lorant Deutsch	Michel Lafon 17,9 €
01 ▼ 02 13 ^e semaine	Le visage de Dieu	Igor et Grishka Bogdanoff	Grasset 18 €
04 ▲ 03 12 ^e semaine	Absolument dé-bor-dée ! ou Le paradoxe du fonctionnaire	Zoé Shepard	Albin Michel 19 €
NOUVEAU 04	C'est une chose étrange à la fin que le monde	Jean d'Ormesson	Robert Laffont 21 €
03 ▼ 05 14 ^e semaine	Tous ruinés dans dix ans ?	Jacques Attali	Fayard 15,9 €
11 ▲ 06 16 ^e semaine	Le dernier mort de Mitterrand	Raphaëlle Bacqué	Grasset/Albin Michel 18 €
06 ▼ 07 19 ^e semaine	En avant, route !	Alix de Saint-André	Gallimard 19,5 €
05 ▼ 08 18 ^e semaine	On n'arrête pas la connerie	Jean Yanne	Le Cherche Midi 18,5 €
14 ▲ 09 41 ^e semaine	Le bonheur selon Confucius : petit manuel de sagesse universelle	Dan Yu	Belfond 18 €
07 ▼ 10 8 ^e semaine	Ma vie pour la France	Marcel Bigeard	Le Rocher 24 €
09 ▼ 11 13 ^e semaine	Cahier de vacances pour adultes de 17 à 117 ans, été 2010	Collectif	Chifflet et Cie 6,85 €
22 ▲ 12 18 ^e semaine	Grands zéros de l'histoire de France	Clémentine Portier-Kaltenbach	Lattès 18 €
12 ▼ 13 27 ^e semaine	Le quai de Ouistreham	Florence Aubenas	L'Olivier 19 €
08 ▼ 14 9 ^e semaine	XXI, n° 11 : Les deux Israëls	Collectif	XXI 15 €
15 15 18 ^e semaine	Le crépuscule d'une idole	Michel Onfray	Grasset 22 €
16 16 18 ^e semaine	Comment Jésus est devenu Dieu	Frédéric Lenoir	Fayard 19,9 €
▲ 17 12 ^e semaine	Les quarante hadiths : français, arabe, phonétique	Imam An-Nawâwi	Al-Bouraq 2,5 €
10 ▼ 18 10 ^e semaine	Passeport adultes : cahier de vacances adultes, vol. 3	Agnès Gabrielli	Hachette Education 5,95 €
13 ▼ 19 8 ^e semaine	Les secrets d'un fiasco	Jean-Michel Larqué	Le Toucan 10 €
17 ▼ 20 11 ^e semaine	Poète et paysan	Jean-Louis Fournier	Stock 15,5 €
21 21 9 ^e semaine	Cahier de culture générale pour les nuls	Jean-Joseph Julaud	First éditions 6,9 €
19 ▼ 22 16 ^e semaine	Le vrai régime anti-cancer	Pr David Khayat	Odile Jacob 19,5 €
20 ▼ 23 28 ^e semaine	Le conflit, la femme et la mère	Elisabeth Badinter	Fammarion 18 €
23 ▼ 24 12 ^e semaine	Questions à mon père	Éric Fottorino	Gallimard 16,9 €
29 ▲ 25 89 ^e semaine	Mincir sur mesure grâce à la chrono-nutrition	Alain Delabos	Albin Michel 17,5 €

© Ipsos/Livres Hebdo

MEILLEURES VENTES DU 16 AU 22 AOÛT 2010

POCHES

CLASSEMENT	TITRE	AUTEUR	EDITEUR/PRIX	
01 01 16 ^e semaine	La consolante	Anna Gavalda	J'ai lu 8,4€	
05 ▲ 02 23 ^e semaine	Je ne sais pas maigrir	Dr Pierre Dukan	J'ai lu 6,5€	
02 ▼ 03 12 ^e semaine	Quitter le monde	Douglas Kennedy	Pocket 8,1€	
06 ▲ 04 155 ^e semaine	Les yeux jaunes des crocodiles	Katherine Pancol	Le Livre de poche 7,5€	
08 ▲ 05 63 ^e semaine	La valse lente des tortues	Katherine Pancol	Le Livre de poche 8€	
04 ▼ 06 12 ^e semaine	Les déferlantes	Claudie Gallay	J'ai lu 8€	
03 ▼ 07 16 ^e semaine	Le premier jour	Marc Levy	Pocket 7,3€	
13 ▲ 08 8 ^e semaine	Cher amour	Bernard Giraudeau	Points 7€	
10 ▲ 09 21 ^e semaine	L'homme qui voulait être heureux	Laurent Gounelle	Pocket 5,9€	
14 ▲ 10 25 ^e semaine	Sans un mot	Harlan Coben	Pocket 7,8€	
12 ▲ 11 20 ^e semaine	Boomerang	Tatiana de Rosnay	Le Livre de poche 6,95€	
07 ▼ 12 16 ^e semaine	Tout est sous contrôle	Hugh Laurie	Points 7,5€	
09 ▼ 13 21 ^e semaine	Que serais-je sans toi ?	Guillaume Musso	Pocket 6,5€	
11 ▼ 14 15 ^e semaine	Le verdict du plomb	Michael Connelly	Points 7,8€	
17 ▲ 15 35 ^e semaine	Le mec de la tombe d'à côté	Katarina Mazetti	Babel/Léméac 7,5€	
16 16 15 ^e semaine	Miserere	Jean-Christophe Grangé	Le Livre de poche 8,5€	
19 ▲ 17 11 ^e semaine	Les gens	Philippe Labro	Folio 6,6€	
20 ▲ 18 12 ^e semaine	Paradis sur mesure	Bernard Werber	Le Livre de poche 7,5€	
15 ▼ 19 14 ^e semaine	Hiver arctique	Arnaldur Indridason	Points 7,5€	
22 ▲ 20 13 ^e semaine	La solitude du vainqueur	Paulo Coelho	J'ai lu 6€	
▲ 21 9 ^e semaine	Le fait du prince	Amélie Nothomb	Le Livre de poche 6€	
▲ 22 7 ^e semaine	Zulu	Caryl Férey	Folio 7,7€	
25 ▲ 23 47 ^e semaine	L'ombre du vent	Carlos Ruiz Zafon	Le Livre de poche 8€	
23 ▼ 24 15 ^e semaine	La théorie Gaïa	Maxime Chattam	Pocket 7,8€	
21 ▼ 25 14 ^e semaine	Samantha, bonne à rien faire	Sophie Kinsella	Pocket 6,9€	

© Ipsos/Livres Hebdo

MEILLEURES VENTES DU 16 AU 22 AOÛT 2010

BD

N°1

LES SIMPSON, VOL. 11:
CIRQUE EN FOLIE!

La folie Simpson



Matt Groening continue de faire un carton avec l'adaptation en bande dessinée de sa série. 4 tomes des aventures

de la famille Simpson prennent place parmi les meilleures ventes de la 3^e semaine d'août, et le dernier, *Cirque en folie !*, occupe la tête du classement. Deux histoires inédites sont à découvrir dans le vol. 11, qui mettent à l'honneur la musique de Lisa et l'humour si célèbre d'Homer. Paru le 18 août, l'album, fort du succès des précédents volumes, a été tiré à 150 000 exemplaires.

CLASSEMENT	TITRE	AUTEUR	EDITEUR/PRIX
NOUVEAU 01	Les Simpson, vol. 11 : Cirque en folie !	Matt Groening	Jungle 9,95 €
01 ▼ 02 8 ^e semaine	Trolls de Troy, vol. 13 : La guerre des gloutons	Christophe Arleston, Jean-Louis Mourier	Soleil 13,5 €
04 ▲ 03 18 ^e semaine	Quai d'Orsay, t. 1	Abel Lanzac, Christophe Blain	Dargaud 15,5 €
03 ▼ 04 8 ^e semaine	Les Simpson, fiesta estivale : C'est de la bombe	Matt Groening	Jungle 9,95 €
NOUVEAU 05	Sept jours pour une éternité..., première partie	Marc Lévy, Espé, Eric Corbeyran	Castelman 12,95 €
08 ▲ 06 10 ^e semaine	Garfield, vol. 50 : Au poil	Jim Davis	Dargaud 9,95 €
06 ▼ 07 11 ^e semaine	Gaston : La biodiversité selon Lagaffe	André Franquin	Marsu productions 9,95 €
02 ▼ 08 9 ^e semaine	IRS, vol. 12 : Au nom du président	Bernard Vrancken, Stephen Desberg	Le Lombard 10,95 €
NOUVEAU 09	Destins, vol. 4 : Paranoïa	Valérie Mangin, Daniel Hulet	Glénat 13,5 €
NOUVEAU 10	Destins, vol. 5 : Le fantôme	Eric Corbeyran, Espé	Glénat 13,5 €
13 ▲ 11 42 ^e semaine	Les Simpson, vol. 1 : Camping en délire	Matt Groening	Jungle 9,95 €
▲ 12 19 ^e semaine	Lou !, t. 5 : Laser Ninja	Julien Neel	Glénat 9,4 €
07 ▼ 13 18 ^e semaine	Les Simpson, vol. 10 : Extravaganza	Matt Groening	Jungle 9,95 €
11 ▼ 14 10 ^e semaine	Haut de gamme, vol. 1 : Bas de gamme	Christian Binet	Dargaud 9,95 €
12 ▼ 15 11 ^e semaine	L'élève Ducobu, t. 16 : Confisqués !	Zidrou, Bernard Godi	Le Lombard 9,95 €

TOURISME DU 26 JUILLET AU 22 AOÛT 2010

01	01	Le guide du routard : Corse 2010	Philippe Gouguen	Hachette Tourisme 11,9 €
02	02	France 2010 : hôtels & restaurants	Collectif	Michelin Cartes et Guides 24 €
09	▲ 03	Le guide du routard : Barcelone 2010	Philippe Gouguen	Hachette Tourisme 9,9 €
03	▼ 04	Le guide du routard : Londres 2010 + shopping	Philippe Gouguen	Hachette Tourisme 9,9 €
	▲ 05	Le guide du routard : Pays basque (France-Espagne) et Béarn	Philippe Gouguen	Hachette Tourisme 11,9 €
10	▲ 06	Le guide vert : Bretagne	Collectif	Michelin Cartes et Guides 17,9 €
13	▲ 07	Le guide du routard : Provence 2010	Philippe Gouguen	Hachette Tourisme 11,9 €
12	▲ 08	Le guide vert : Languedoc-Roussillon	Collectif	Michelin Cartes et Guides 17,9 €
	▲ 09	Le guide du routard : Languedoc-Roussillon	Philippe Gouguen	Hachette Tourisme 11,9 €
08	▼ 10	Le guide du routard : Portugal 2010	Philippe Gouguen	Hachette Tourisme 12,9 €
04	▼ 11	Le guide du routard : New York + Brooklyn 2010	Philippe Gouguen	Hachette Tourisme 12,9 €
	NOUVEAU 12	Le guide du routard : Bretagne sud 2010	Philippe Gouguen	Hachette Tourisme 11,9 €
	NOUVEAU 13	Le guide du routard : Catalogne + Valence et Andorre 2010	Philippe Gouguen	Hachette Tourisme 12,9 €
	▲ 14	Le guide du routard : Côte d'Azur 2010	Philippe Gouguen	Hachette Tourisme 11,9 €
	▲ 15	Le guide vert : Périgord, Quercy, Dordogne, Lot	Collectif	Michelin Cartes et Guides 17,9 €

© Ipsos/Inres Hebdo

Auteur	Titre	Éditeur	Distributeur	Genre	Prix FR	AMAZON	Lib BE 1	Lib BE 2	% MARK-UP	Fnac	CORA
Veronesi, S.	Terrain vague	Grasset	Dilibel	Littérature	17	16,15	19,05	19,05	12,06%	19,05	/
Ishiguro, K.	Nocturnes	Ed. des 2 terres	Dilibel	Littérature	22	20,9	24,7	24,7	12,27%	24,7	/
Pancof, K.	Les écoureuis de Central Park	Albin Michel	Dilibel	Littérature	23,9	22,7	26,8	26,8	12,13%	26,8	26,8
Schmitt, E.E.	Concerto à la mémoire d'un ange	Albin Michel	Dilibel	Littérature	18	17,1	20,2	20,2	12,22%	20,2	20,2
Nothomb, A.	Le voyage d'hiver	Albin Michel	Dilibel	Littérature	15	14,25	16,85	16,85	12,33%	16,85	16,85
Job, A.	Tu ne jugeras point	Robert Laffont	Interforum	Littérature	19	18,05	21,65	21,65	13,95%	21,65	/
Ancion, N.	Quatrième étage	Pocket	Interforum	Littérature	5,9	5,6	6,85	6,85	16,10%	6,85	/
Musso, G.	La fille de papier	XO	Interforum	Littérature	19,9	18,91	22,65	22,65	13,82%	22,65	/
Murakami, H.	Kafka sur le rivage	Ed. 10 18	Interforum	Littérature	9,4	8,93	10,85	10,85	15,43%	10,85	/
Rosnay, T.	Le voisin	H. d'Ormesson	Interforum	Littérature	18	17,1	20,35	20,35	13,05%	20,35	/
Comte-Sponville, A.	Le goût de vivre	Albin Michel	Dilibel	SH	20	19	22,45	22,45	12,25%	22,45	/
Onfray, M.	Le crépuscule d'une idole	Grasset	Dilibel	SH	22	20,9	24,7	24,7	12,27%	24,7	/
Jung, C.G.	L'analyse des rêves	Albin Michel	Dilibel	SH	28	26,6	31,4	31,4	12,14%	31,4	/
Tisseron, S.	La honte	Dunod	Dilibel	SH	25,7	24,41	28,85	28,85	12,26%	28,85	/
Salmon, C.	Kate Moss Machine	Découverte	Interforum	SH	11	10,45	12,7	12,7	15,45%	12,7	/
Allègre, C.	L'imposture climatique	Plon	Interforum	SH	19,9	18,91	22,65	22,65	13,82%	22,65	/
Trinh Xuan Thuan	Dict. amoureux du ciel et des étoiles	Pion	Interforum	SH	26	24,7	29,35	29,35	12,88%	29,35	/
Morin, JM	La sociologie	Nathan	Interforum	SH	11,6	11,02	13,35	13,35	15,09%	13,35	/
	Larousse poche 2011	Larousse	Dilibel	Dictionnaire	7,9	7,5	8,95	8,95	13,29%	5,95	5,95
	Le Robert Dixel 2011	Le Robert	Interforum	Dictionnaire	29,9	28,4	33,65	33,65	12,54%	23,5	22,95
Pancof, K.	Les yeux jaunes des crocodiles	Le livre de poche	Dilibel	Poche	7,5	7,12	8,4	8,4	12%	8,4	8,4
Schmitt, E.E.	Ulysse from Badgad	Le livre de poche	Dilibel	Poche	6,5	6,17	7,3	7,3	12,31%	7,3	/
Yalom, I.	Et Nietzsche a pleuré	Le livre de poche	Dilibel	Poche	7,5	7,12	8,4	8,4	12%	8,4	/
Allende, I.	La maison aux esprits	Le livre de poche	Dilibel	Poche	6,95	6,6	7,3	7,3	5,03%	7,3	/
Musso, G.	Parce que je t'aime	Pocket	Interforum	Poche	6,5	6,17	7,55	7,55	16,15%	7,55	/
Levy, M.	Vous revoir	Pocket	Interforum	Poche	6,9	6,55	8	8	15,94%	8	/
Khadra, Y.	L'imposture des mots	Pocket	Interforum	Poche	5,5	5,22	6,4	6,4	16,36%	6,4	/
Sagan, F.	Derrière l'épaule	Pocket	Interforum	Poche	5,9	5,6	6,85	6,85	16,10%	6,85	/
	Guide du routard : Cuba 2011	Hachette tourisme	Dilibel	Voyages	14,9	14,16	16,7	16,7	12,08%	16,7	16,7
	Guide du routard : Guatemala 2010-11	Hachette tourisme	Dilibel	Voyages	14,9	14,16	16,7	16,7	12,08%	16,7	16,7
	Guatemala	Lonely planet	Interforum	Voyages	21	19,95	23,65	23,65	12,62%	23,65	/
	Écosse	Lonely planet	Interforum	Voyages	21	19,95	23,65	23,65	12,62%	23,65	/
Goscimny, Ulderzo	Astérix le Gaulois	Hachette Astérix	Dilibel	BD	9,2	8,74	9,5	9,5	3,26%	8,8	8,8
Vehlmann, Philips	7 psychopathes	Delcourt	Dilibel	BD	13,95	13,25	14,4	14,4	3,22%	14,4	12,24

Document 3 :
Relevé de prix (prix final pour le consommateur)
pour un échantillon de livres distribués
en Belgique francophone
par Dilibel et Interforum Benelux.

Titre	Editeur	Diffuseur	PPTTC FR *	PPTTC BE **	Tablette appliquée (%)
Mon camion de pompiers avec Mimi	Albin Michel	Dilibel	6	6,75	12,50%
Pirates	Grund	IFB	6	6,5	8,33%
Signe suspect	Livre de poche	Dilibel	8	9	12,50%
La bande des garces T7	Pocket jeunesse	IFB	8	9,3	16,25%
Grammaire active de l'arabe	Livre de poche	Dilibel	9	10,1	12,22%
Chestnut Hill t5	Pocket jeunesse	IFB	9	10,4	15,56%
Muettes	Fayard	Dilibel	12	13,45	12,08%
Heures d'été	Robert Laffont	IFB	12	13,8	15,00%
Amour et dérision	Fayard	Dilibel	15	16,85	12,33%
Art in the city, Paris	Grund	IFB	15	17,35	15,67%
La diva aux logs cils	Grasset	Dilibel	20	22,45	12,25%
D'espoir et de promesse	Belfond	IFB	20	22,65	13,25%
Le trône du paon	Grasset	Dilibel	23	25,8	12,17%
La double vie d'Irina	Belfond	IFB	23	25,95	12,83%
La cuisine de Fumiko	Albin Michel	Dilibel	25	28,05	12,20%
Les derniers jours du monde	Robert Laffont	IFB	25	28,35	13,40%
Le livre secret des sorcières	Albin Michel	Dilibel	30	33	10,00%
Ces voitures qu'on aime tant	Michel Lafon	IFB	30	33,65	12,17%
Aux origines de l'Art 50.000 ans d'art préhistorique et tribal	Fayard	Dilibel	50	56,1	12,20%
La Chine, du néolithique à la fin des cinq dynasties	Reunion des musées nationaux	IFB	50	55,95	11,90%

Source : données publiques sur les prix Lang et sur les prix de vente recommandés provenant des catalogues des diffuseurs/distributeurs

Document 4 :

Relevé de prix produit par Interforum Benelux pour un échantillon de livres distribués en Belgique francophone par Dilibel et Interforum Benelux.

LES CAUSES D'UN *MARK-UP*

A) UN MAL NÉCESSAIRE

L'argumentaire le plus complet en faveur d'un *mark-up* peut être trouvé dans le *Manifeste des distributeurs-importateurs de livres membres de l'Association des éditeurs belges*. Publié en octobre 2001, le manifeste synthétise les inquiétudes des distributeurs pratiquant un *mark-up* sur les livres importés à la veille de l'introduction de l'euro. Il doit être lu comme une réflexion sur la pérennité d'une pratique à l'heure d'un changement de paradigme.

Comparant le secteur du livre et de la presse à ceux de l'automobile, des produits pharmaceutiques et des autres types de produits culturels, le manifeste se veut d'emblée sans ambiguïté : « *il est faux de penser que, dans l'Europe du libre-échange, la monnaie unique engendrera l'unification des prix*⁷ ». Le raisonnement suit, qui explique le recours nécessaire à la fluctuation.

Présenté comme un bien de nature physiologique (« lire, c'est vivre ») et comme « vecteur de développement des citoyens », le livre doit pouvoir s'appuyer sur un large réseau de librairies, ce qui est précisément le cas en Belgique selon le manifeste : la Belgique a cette « chance » de posséder bon nombre de librairies et de pouvoir proposer, de ce fait, un large choix de livres sur son territoire. Or la « dispersion » des livres dans de nombreux points de vente engendre nécessairement des coûts, mal pour un bien, car « le maintien de la densité de ce réseau (...) est à ce prix ». La construction très pédagogique du manifeste pourrait laisser penser, en première approche, que le caractère reproductible des livres est une spécificité propre à la Belgique francophone — soit qu'il n'y ait, selon une hypothèse toute borgésienne, qu'un seul exemplaire de chaque livre à se partager dans les autres contrées, soit que les libraires y résument des ouvrages à leurs clients avant de les commander, en cas d'intérêt, à une Centrale Unique. Or le lecteur du manifeste sait fort bien que les choses ne se passent guère ainsi en France, que le marché de la librairie s'y conçoit selon un même principe de « dispersion ». Aussi les auteurs du manifeste précisent-ils que les apparences sont trompeuses, que le marché belge et le marché français ne fonctionnent pas exactement de la même façon. Sont ainsi soulignées les différences suivantes⁸ :

1. Le marché français bénéficierait de coûts salariaux, d'une TVA sur le livre et d'un taux d'imposition des entreprises plus avantageux que le marché belge ;
2. Le marché français serait plus soutenu par les pouvoirs publics, à tous les niveaux de la chaîne du livre, que le marché belge ;
3. Le marché français se montrerait moins favorable que le marché belge sur le plan des conditions commerciales accordées aux libraires (remises, délais et modalités de paiement, frais de port) ;
4. Le marché français se caractériserait par une librairie mieux équipée en matière d'outils de gestion et donc plus efficace dans la transmission des

⁷ *Manifeste des distributeurs-importateurs de livres membres de l'Association des éditeurs belges*, octobre 2001, p. 2.

⁸ *Ibid.*, pp. 5-6.

commandes, que la mise en place de la Banque du Livre, lors de la rédaction du manifeste, est censée venir pallier ;

5. Le marché français se montrerait moins vorace envers la distribution dans le domaine de la promotion, là où les distributeurs belges devraient assumer des coûts à destination des supports de presse et de l'audiovisuel, notamment par le biais d'attachés de presse, ainsi qu'une participation à des manifestations telles que la Foire du Livre ;
6. Le marché français posséderait de grandes enseignes en nombre restreint, là où le marché belge de la librairie se caractériserait par un grand nombre de petites et de moyennes librairies, disséminées ;
7. Le marché français est régi selon les principes de la loi sur le prix unique du livre, dite loi Lang, là où le régime de prix en vigueur en Belgique est celui du prix conseillé.

On peut affiner le point de vue en se penchant sur les conséquences, toujours selon le manifeste, qu'entraînerait la suppression d'un *mark-up*, soit une chute de 11% en moyenne de la marge de la librairie d'une part, et une chute de 50% de la marge de la distribution d'autre part⁹. Cette diminution aboutirait à une vague de faillites, à un abandon du livre ou à la mise en place d'un service de moindre qualité chez les détaillants, ainsi qu'à la fermeture totale ou partielle (ou à des délocalisations en France) d'entreprises de distribution, soit une menace sur 650 emplois pour ce seul secteur¹⁰. Au final, une cinquantaine de librairies à peine et la grande distribution s'en tireraient sans trop de mal. Le déficit, en l'état, serait triple : *culturel* (en raréfiant le livre sur le territoire belge), *social* (en menaçant des emplois dans les secteurs de la librairie et de la distribution) et *économique* (en accentuant la dépendance de la librairie à des acteurs français de la distribution).

Du fait du nécessaire maintien d'une offre de livres sur tout le territoire, du fait des disparités observées entre le marché belge et le marché français, du fait des conséquences supposées de la suppression du *mark-up*, une différence de prix des livres français vendus en France et en Belgique s'avèrerait donc inévitable. Les signataires précisent toutefois que ce déséquilibre, inéluctable, n'est pas incontournable : par l'entremise des ristournes et des cartes de fidélité — lequel incombe, il convient de le préciser, non plus au secteur de la distribution mais à celui à la librairie —, le prix de vente des livres français au public belge peut fort bien équivaloir, au final, au prix pratiqué en France. C'est là toute l'importance du septième point de dissemblance entre marché belge et marché français : encadré par la loi Lang, le prix des livres en France ne peut faire l'objet d'une ristourne de plus de 5%, tandis que le prix des livres en Belgique, « conseillé » uniquement, peut être librement revu à la baisse par les détaillants.

B) DISCUSSION

Les objectifs visés par le *Manifeste des distributeurs-importateurs de livres membres de l'Association des éditeurs belges* sont de la plus grande pertinence et ne devraient faire l'objet d'aucune remise en question : assurer une offre variée de livres à l'échelle du

⁹ *Ibid.*, p. 8.

¹⁰ Sur le nombre d'emplois concernés ainsi que l'estimation à 50% de la chute de la marge de la distribution, voir DUPLAT (Guy), « Controverse sur la table », dans *La Libre*, 7 janvier 2005.

territoire est une priorité à laquelle aucune mesure ou piste d'action ne saurait tenter de s'opposer ; il en va de la santé du marché du livre et de l'accès au livre pour le plus large public.

Dans de telles conditions, la double question qui se pose est de savoir, d'une part, s'il existe une corrélation entre le maintien d'un *mark-up* et les enjeux d'ordre culturel envisagés ; d'autre part, et nous aborderons ce point dans la section suivante, si les conséquences structurelles de ce *mark-up*, qu'il soit fondé ou non, s'avèrent en définitive favorables ou défavorables à l'équilibre du marché du livre en Belgique francophone.

En vue d'établir s'il y a ou non corrélation entre le maintien d'un *mark-up* sur le prix des livres importés de France et celui d'une offre adéquate de livres en Belgique francophone, il convient de reprendre une à une les différences entre marché belge et marché français convoquées par les signataires du manifeste, à l'origine selon ces derniers de la permanence d'un *mark-up*. Or ces différences, au nombre de sept, nous semblent relever de registres distincts. La première relève selon nous du domaine de l'incontestable ; les quatre suivantes, de l'invérifiable ; les deux dernières, enfin, du non recevable.

a) domaine de l'incontestable

1. Le marché français bénéficierait de coûts salariaux, d'une TVA sur le livre et d'un taux d'imposition des entreprises plus avantageux que le marché belge ;

Le premier faisceau de différences mobilisé par les signataires du manifeste peut être qualifié d'incontestable. Coûts salariaux et taux d'imposition des entreprises sont plus avantageux en France qu'en Belgique¹¹, de même que la TVA sur le livre (5,5% en France contre 6% en Belgique). Pour autant, quand elles ne font pas déjà elles-mêmes l'objet des plus vifs débats (ainsi de la mesure exacte du handicap salarial belge), ces variations et leurs répercussions sur la valeur d'un *mark-up* sont proprement inquantifiables.

b) domaine de l'invérifiable

2. Le marché français serait plus soutenu par les pouvoirs publics, à tous les niveaux de la chaîne du livre, que le marché belge ;
3. Le marché français se montrerait moins favorable que le marché belge sur le plan des conditions commerciales accordées aux libraires (remises, délais et modalités de paiement, frais de port) ;
4. Le marché français se caractériserait par une librairie mieux équipée en matière d'outils de gestion et donc plus efficace dans la transmission des commandes, que la mise en place de la Banque du Livre, lors de la rédaction du manifeste, est censée venir pallier ;
5. Le marché français se montrerait moins vorace envers la distribution dans le domaine de la promotion, là où les distributeurs belges devraient assumer des coûts à destination des supports de presse et de l'audiovisuel, notamment par le biais

¹¹ Sur le « handicap » salarial belge, voir CONSEIL CENTRAL DE L'ÉCONOMIE, « Rapport technique relatif aux marges maximales disponibles pour l'évolution du coût salarial », 12 novembre 2009. URL : <http://www.cceerb.fgov.be/txt/fir/doc09-1500.pdf> ; sur le taux d'imposition des entreprises en Belgique en regard des autres pays de l'Union européenne, voir EUROSTAT, « Évolution de la fiscalité dans l'Union européenne », communiqué de presse, 28 juin 2010. URL : http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_PUBLIC/2-28062010-BP/FR/2-28062010-BP-FR.PDF.

d'attachés de presse, ainsi qu'une participation à des manifestations telles que la Foire du Livre ;

Les quatre différences énumérées ensuite s'annoncent comme autant de zones d'ombre et ne nous semblent pas pouvoir en sortir de façon convaincante. Analyser, en Belgique et en France, le soutien proportionnel des pouvoirs publics à la chaîne du livre, les conditions commerciales accordées aux libraires, le degré d'équipement des libraires en matière d'outils de gestion ou encore l'investissement du secteur de la distribution de la promotion, reste à faire. Et quand bien même une telle batterie de comparatifs serait menée, on peut légitimement douter, par-delà l'élaboration de subtils et complexes échafaudages, de la puissance explicative de résultats auxquels, du fait de la diversité des critères et des réalités à envisager, on ferait dire à peu près tout et son contraire.

De par leur caractère résolument invérifiable, ces arguments ne nous semblent donc pas devoir être écartés, mais force est de constater qu'en l'absence de toute base, base dont nous doutons de la possible existence, de tels paramètres ne quittent guère le terrain de la supposition ou de l'acte de foi, ne pourraient être ni confirmés ni infirmés, ne pourraient servir, par conséquent, à légitimer ou à invalider le recours à un *mark-up*.

c) domaine du non recevable

6. Le marché français posséderait de grandes enseignes en nombre restreint, là où le marché belge de la librairie se caractériserait par un grand nombre de petites et de moyennes libraires, disséminées ;

7. Le marché français est régi selon les principes de la loi sur le prix unique du livre, dite loi Lang, là où le régime de prix en vigueur en Belgique est celui du prix conseillé.

Les deux dernières différences, bien distinctes l'une de l'autre, relèvent selon nous du non recevable en ce qu'elles tendent à essentialiser des phénomènes qui ne vont pas de soi. Quoi qu'il en soit, il convient d'accorder une attention toute particulière à ces points qui revêtiront une importance centrale dans la suite de ce rapport.

c1) la densité du marché

S'agissant de la configuration du marché de la librairie tout d'abord, considérée comme une dissémination de petites entités en Belgique francophone par opposition à une répartition plus rationnelle en France, le constat est largement tributaire du sens ici donné au mot *librairie*. À considérer l'ensemble des détaillants servis par les signataires du manifeste, de l'ordre de 2000 selon leurs estimations¹², il est vrai que le nombre de points de vente à couvrir — encore que ce point ne puisse, à nouveau, faire l'objet d'une comparaison sérieuse — est impressionnant ; mais de tels chiffres incluent nécessairement les Tabac Journaux, dénomination que nous emploierons ici faute de mieux, qui font commerce de livres. À ne considérer que le cœur de la librairie en revanche, la dispersion invoquée doit être fortement relativisée.

Cette ambivalence dans le sens donné au mot *librairie* nous amène à distinguer un marché *restreint* et un marché *élargi*, marchés qui se distinguent non seulement par

¹² ADEB, « Interventions de l'Association des Éditeurs Belges dans le cadre des États généraux de la Culture », 2005, p. 13. URL : http://www.adeb.be/docs/doc_adeb/docs_adeb_egc_2005.pdf.

le nombre d'enseignes au kilomètre carré mais aussi par la variété de l'offre de livres qui s'y voit proposée. Là où la librairie traditionnelle s'attache à pourvoir une offre de *livres* aussi large que possible (synchroniquement en nombre de titres, d'éditeurs ou de genres et diachroniquement par la présence, en stock, de livres plus anciens dits « de fonds »), les Tabac Journaux se caractérisent, pour leur part, par une offre de *presse* aussi large que possible, laquelle offre, quand elle se double d'une offre de livres, se concentre sur une sélection pouvant être qualifiée d'appoint : soit que ces livres relèvent de la catégorie des *best-sellers*, soit qu'ils soient liés, d'une manière ou d'une autre, à la région où il se trouvent mis en vente, soit qu'ils constituent des livres « pratiques » susceptibles de rendre un service plus ou moins immédiat (à l'instar de guides de voyage ou de manuels de bien-être). En qualité qu'appoint, cette offre se distingue par un nombre relativement limité de titres et ne pourrait être considérée comme un reflet de la diversité. Un grand nombre d'éditeurs n'ont aucune chance d'y être représentés ; s'y retrouvent, inexorablement, de mêmes éditeurs qui répondent aux caractéristiques d'appoint dont nous venons d'énumérer les traits.

Le cas des Tabac Journaux, pour autant, ne doit pas être négligé. Or c'est à une forme de mise de côté que des actions destinées à mettre fin à un *mark-up* ont pu indirectement prétendre. Considérant que certains distributeurs français, à l'instar d'Harmonia Mundi, n'appliquent aucun *mark-up* sur les livres français distribués en Belgique francophone, le bien-fondé général d'un *mark-up* s'est trouvé remis en cause. Force est de reconnaître pourtant que les stratégies commerciales en jeu sont distinctes et difficilement comparables : là où les distributeurs-importateurs les plus enclins à un maintien du *mark-up* servent un grand nombre de points de vente, en ce y compris les Tabac Journaux, des sociétés telles qu'Harmonia Mundi travaillent avec un nombre délibérément réduit de détaillants, les autres pouvant être alimentés par une structure locale telle que la Caravelle. L'Association des Éditeurs belges s'est fait l'écho de cette distinction à plusieurs reprises, au cours des États généraux de la Culture tenus en 2005 notamment :

Les éditeurs qui ont linéarisé leur prix belge TVA comprise avec celui de l'hexagone TTC sont des éditeurs qui sont en contact avec seulement une cinquantaine de points de vente chez nous et qui se contentent de travailler le marché belge superficiellement. Chacun sa politique. Nos distributeurs au contraire travaillent avec 2000 points de vente. Un travail en profondeur. N'oublions pas que le marché du livre est essentiellement un marché d'offre. Si les ouvrages n'y sont pas correctement présentés, il n'y a aucune chance d'y concrétiser une vente quelconque.¹³

De ces deux types diamétralement opposés de pénétration du marché, sans doute l'option *restreinte* doit-elle, comme nous le verrons plus loin, faire l'objet d'une réflexion toute particulière pour envisager l'avenir du *mark-up*. D'autant qu'orientée vers des points de vente triés sur le volet, elle tend à privilégier la diversité qui nous sert ici de fil conducteur.

Servis par la grande distribution, mobilisés par celle-ci dans son argumentaire en faveur d'un *mark-up*, les Tabac Journaux doivent être économiquement pris en compte et ne sauraient nullement constituer un levier absent, en regard d'un acteur tel qu'Harmonia Mundi, permettant d'abolir le *mark-up*. Mais parce que l'offre qui s'y déploie ne peut légitimement pas être comparée à la diversité poursuivie par certains acteurs de la librairie, les inclure implicitement à la manière du *Manifeste*

¹³ *Ibid.*, p. 13

des distributeurs-importateurs de livres membres de l'Association des éditeurs belges, confondant par là marché *élargi* et marché *restreint*, ne nous semble possiblement pas recevable à suivre le paradigme de la diversité.

c2) prix fixe vs prix conseillé

La dernière différence mise en lumière par le manifeste, second cas que nous qualifierons de non recevable, porte sur le régime de prix en vigueur de part et d'autre de la frontière, prix « fixe » en France, prix « conseillé » en Belgique. Différence non recevable en ce qu'elle impute la responsabilité finale du *mark-up* au secteur de la librairie tout d'abord : lourde de tous les coûts nécessaires au maintien d'un vaste réseau de points de vente, et par là même à la défense du livre vivifiant et citoyen, la distribution appliquerait un surcoût contraint et forcée, stigmate de son soutien éperdu ; la librairie, en revanche, se révélerait porteuse d'une puissance providentielle dans la mesure où rogner sur ses marges, moyennant remises au client, nivellerait d'un coup prix belges et prix français ; en conséquence de tout ce qui précède, le seul maillon de la chaîne du livre dont dépendrait la conservation ou non de la table serait donc la librairie. Différence non recevable ensuite en ce qu'elle favorise, une fois encore, la grande distribution au détriment de la diversité. La différence entre les régimes de fixation des prix en Belgique et en France existe bel et bien, on peut le regretter mais pas le nier ; pour autant, faire reposer l'évacuation du *mark-up* sur ce le seul *discount* est contraire aux objectifs culturels pourtant annoncés en introduction au manifeste.

En vigueur en France depuis le 10 août 1981, à la faveur de la loi Lang, le régime du prix fixe assigne à chaque livre un prix, défini par l'éditeur, lequel prix doit être respecté par tous les détaillants. En d'autres termes, un roman ou une bande dessinée vendu dans un point de vente A sera trouvé au même prix dans un point de vente B. Une certaine flexibilité est permise, une remise de 5% pouvant être octroyée au client par le libraire. En limitant la portée du rabais autorisé, le régime de prix fixe vise à empêcher les opérations de *discount* sauvage de 20%, 30% ou 40%. L'objectif immédiat de cette restriction est donc de placer tous les détaillants sur un pied d'égalité, sachant qu'une librairie traditionnelle ne pourra, économiquement, proposer les ristournes attractives qu'un détaillant plus important, à l'instar des chaînes culturelles et des grandes surfaces — grandes surfaces pour lesquelles le livre, simple produit d'appel, représente une infime part de marché taillable et bradable à merci.

En Belgique en revanche, le régime de prix reste celui du « prix conseillé », en vertu duquel l'éditeur propose un prix purement indicatif auquel le libraire est libre de se conformer ou non. Dans le cas où le prix conseillé apparaît sur l'ouvrage, le régime tend théoriquement à bloquer les prix à la hausse : pour l'acheteur en effet, toute augmentation du prix de la part du libraire est vécue comme une injustice passible de la plus grande méfiance. Le prix conseillé a donc l'avantage de fournir une norme claire au consommateur. À l'inverse, les réductions sont les bienvenues et provoquent, plus encore qu'en régime de prix net, le sentiment de « faire une bonne affaire », prix réel et prix conseillé pouvant être comparés. Relativement malléable, le régime peut soit tendre vers le prix fixe, sur la base d'un accord tacite entre commerçants, soit provoquer une généralisation du *discount*, que les distributeurs membres de l'ADEB semblent appeler de tous leurs vœux.

En incitant la librairie au *discount*, ristournes qui devrait non seulement couvrir la valeur du *mark-up* (pouvant atteindre plus de 16 % selon notre échantillon), mais aurait à compter aussi sur les remises traditionnellement associées à l'usage d'une carte de fidélité, la solution préconisée s'avère intenable pour le secteur de la librairie traditionnelle et ne pourrait s'adresser qu'aux acteurs dont la survie dépend le moins du livre, soit le secteur de la grande distribution — d'autant qu'un acteur comme la Fnac, on l'a vu, a lui-même renoncé à proposer des livres à prix réduit en dehors d'offres spéciales et limitées. L'offre de la grande distribution présentant les mêmes caractéristiques d'appoint (best-sellers, documents régionaux ou livres pratiques) que celles mises en évidence pour les Tabac Journaux, la piste d'un *discount* salvateur ne saurait être considérée autrement que comme un appel à la standardisation.

C) PROLONGEMENT

Dans la continuité de la discussion qui vient d'être proposée, plusieurs éléments amènent à s'interroger sinon sur le bien-fondé d'un *mark-up*, du moins sur la nature des règles qui président à son imposition.

En premier lieu, rappelons que les spécificités attribuées au marché du livre en Belgique francophone, responsables du maintien d'un *mark-up* sur le prix des livres importés, n'ont guère été soulevées par le passé. Bien que l'on ne puisse en conclure qu'elles seraient une rectification *a posteriori* destinée à pérenniser la pratique d'une *tablette* par-delà le contexte politico-économique qui la justifiait, on peut à tout le moins s'étonner que de telles particularités se soient trouvées médiatisées à l'heure d'un changement de paradigme.

En deuxième lieu, comme le montre le relevé de prix que nous avons établi pour un échantillon de livres importés (voir *document 3*), le montant d'un *mark-up* s'établit selon des principes non imputables à une fourchette de prix tel que pratiqué sous le régime de *tablette*. Alors que le montant de la *tablette* était calculé sur la base objective d'une grille accessible et partagée, les zones d'ombre qui entourent la fixation du *mark-up* sapent toute tentative de compréhension du lien entre ce *mark-up* et les nécessités structurelles auxquelles il est censé répondre. Cette opacité n'aide pas, loin de là, à considérer le *mark-up* comme une opération pertinente et précise, dénuée de toute perte ou de tout profit.

En troisième lieu, l'élément le plus troublant réside dans l'augmentation du *mark-up* appliqué au prix des livres par rapport au surcoût appliqué sous le régime de la *tablette*. Là où la *tablette* ne franchissait la barre des 10 % que pour les livres dont le prix était compris entre 0,01 et 15 FF, le *mark-up* dépasse les 12 % dans la plupart des cas observés :

Tablette en 1984		Mark-up (suivant notre échantillon)
<p>PRIX INITIAL</p> <p>De 0,01 à 15 FF</p> <p>De 15,01 à 50 FF</p> <p>De 50,01 à 150 FF</p> <p>+ de 150 FF</p>	<p>% APPLIQUÉ</p> <p>+ 14 %</p> <p>+ 10 %</p> <p>+ 9 %</p> <p>+ 8 %</p>	<p>PLUS DE 12 %</p> <p>DANS LA PLUPART DES CAS OBSERVÉS</p>

Dans la mesure où la *tablette* venait amortir des risques et coûts bien précis, lesquels ont disparu sans exception, on peut s'étonner que le surcoût appliqué au prix des livres se soit non seulement maintenu mais ait connu, plus encore, une hausse au fil du temps. Si la *tablette* permettait de palier les contraintes de l'époque mais aussi, bien qu'il n'en soit pas question, les spécificités du marché belge, la désintégration des premières contraintes aurait dû logiquement entraîner une baisse du *mark-up*. Si la *tablette* ne répondait effectivement, en revanche, qu'aux contraintes de l'époque, on est en droit de se demander comment le secteur de la distribution, désormais non viable sans un complément de rémunération, a pu se maintenir à l'heure de la *tablette*. Dans un cas comme dans l'autre, le surcoût aurait dû sinon connaître une baisse avec le temps, du moins ne pas augmenter.

LES CONSÉQUENCES D'UN *MARK-UP*

Selon la théorie que nous venons partiellement de restituer, celle qui tend à promouvoir la différence de prix d'un pays à l'autre, le *mark-up* est la garantie même d'un marché du livre en bonne santé. Il s'agit, dans cette première perspective, du prix à payer en vue de maintenir la densité du réseau de la librairie et en tant que tel, de la condition de possibilité d'une diversité de l'offre. Supprimer le *mark-up* aurait, à l'inverse, des conséquences à la fois culturellement, socialement et économiquement désastreuses.

Si l'on veut bien laisser provisoirement de côté les bienfaits d'un *mark-up* avancés par le secteur de la distribution, on peut tenter de cerner les déséquilibres structurels également causés par ce *mark-up*. Les conséquences négatives du *mark-up* peuvent être classées pour plus de clarté en deux catégories : les conséquences directes (*dysfonctionnements*) du *mark-up* opéré à l'initiative des deux principaux distributeurs-importateurs en activité sur le territoire francophone belge (Dilibel et Interforum Benelux) et les conséquences secondaires (*dommages collatéraux*) indirectement favorisées par cette pratique.

Mettant l'accent sur des aspects structurels, nous n'avons pas retenu l'ensemble des remarques pouvant être formulées à l'égard du *mark-up*. Nous passons rapidement sur un élément extérieur à la démonstration, mais non dénué d'intérêt, qui concerne un manque de rigueur et un préjudice esthétique dans la mise en scène matérielle du *mark-up*. Nous soulignons donc pour mémoire le caractère peu convaincant (du point de vue du consommateur) et irrévérencieux (du point de vue des concepteurs du livre) du travail d'étiquetage dans quelques-unes de ses manifestations, soit que ladite étiquette manque sa cible (le prix français), soit qu'elle dénature l'aspect graphique du livre en tant qu'objet (voir *document 5*).

A) DYSFONCTIONNEMENTS

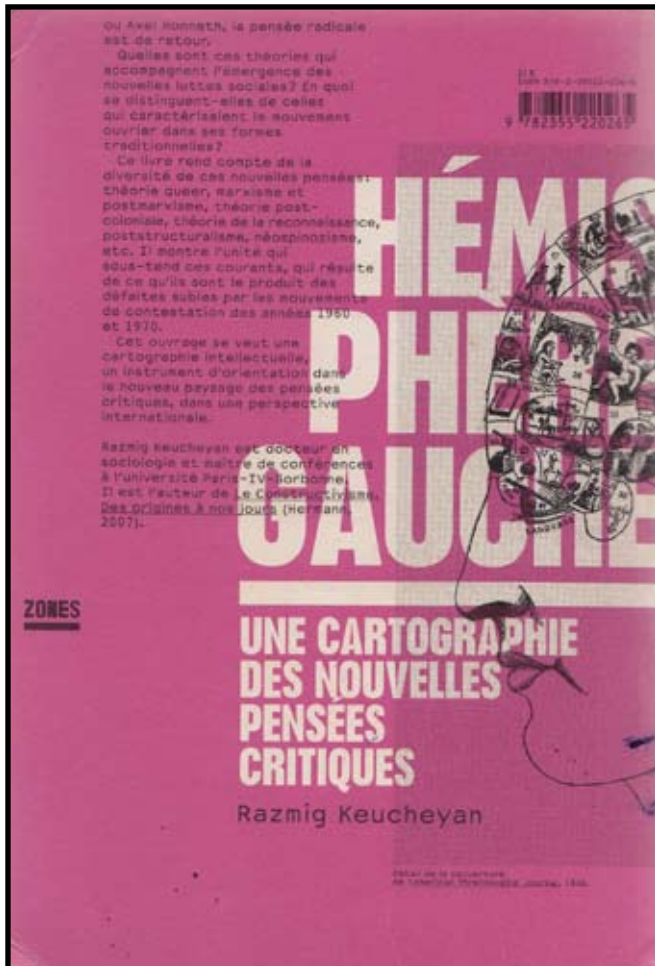
1) *Consommateur français vs Consommateur francophone belge* *Un livre plus cher en Belgique francophone*

Comme le montre le relevé de prix que nous avons pu établir (voir *document 3*), le prix de vente final au public d'un livre importé de France soumis à un *mark-up* s'avère plus élevé que dans son pays d'origine. Pour le consommateur belge, dont la consommation culturelle peut difficilement faire l'impasse sur la production française (ce qui instille un rapport schizophrénique à la culture et dans cette perspective, une chance ou un handicap), ce surcoût constitue un désavantage sur ses voisins directs.

Confrontés à un même bien que l'édition belge complète mais ne peut pas remplacer à elle seule, consommateur français et consommateur belge ne bénéficient guère, pour la majorité des titres français, des mêmes opportunités. Là où il y a, pour le premier, respect d'un prix minutieusement fixé par l'éditeur, il y a, pour le second, à produit identique, un frein à l'accès.

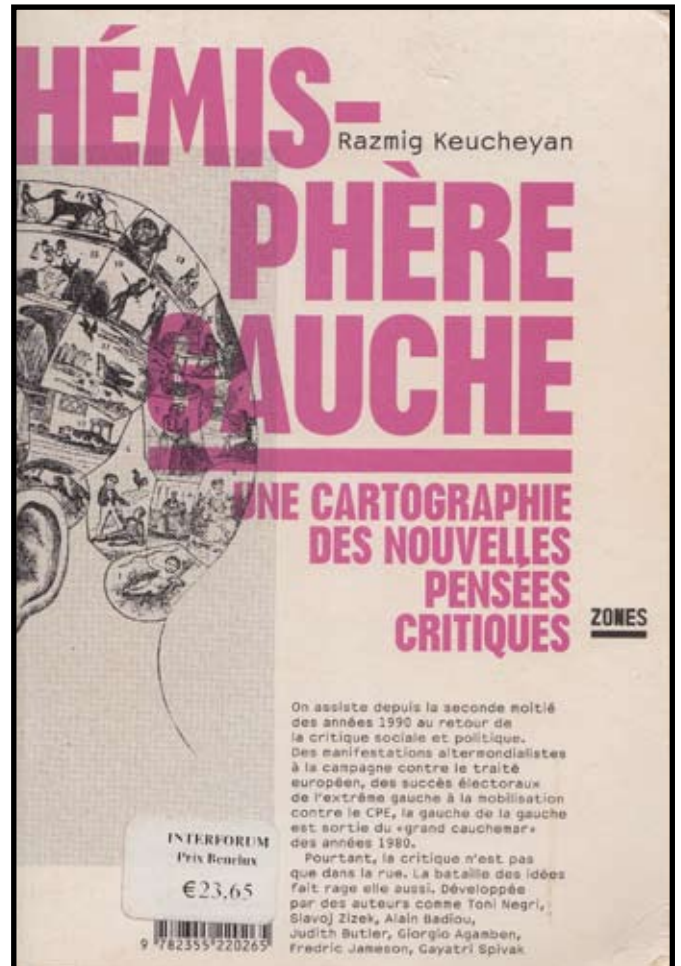
L'argumentaire des distributeurs-importateurs de l'ADEB fait toutefois valoir que le prix final payé par le consommateur francophone belge serait proche du prix payé par le consommateur français. Ceux-ci se réfèrent à une étude de l'ICHEC,

QUATRIÈME DE COUVERTURE



En haut à droite, le code-barres traditionnel de quatrième de couverture, oublié lors de l'opération d'étiquetage, indiquant lisiblement le prix français de l'ouvrage.

PREMIÈRE DE COUVERTURE



En bas à gauche, le code-barres additionnel typique de la collection « Zones ». Si la répétition esthétique de ce code-barres prend tout son sens dans la maquette originale, l'étiquetage en face avant du livre, non répété en quatrième de couverture, est à la fois inopérant et en contradiction totale avec l'esprit graphique de la collection.

Document 5 :
Cas limite d'étiquetage qui cumule défiguration de l'objet-livre et échec de la dissimulation du prix français. La plupart des autres cas concerne l'un ou l'autre de ces points.

commanditée par l'ADEB et menée à la fin des années 1990, dont les conclusions aboutissaient à ce constat :

En un mot, les prix des livres ne sont guère plus chers en Belgique qu'en France et ce malgré (ou à cause) de la liberté des prix qui met en place une série de modalités commerciales visant à capter, retenir ou fidéliser le client.¹⁴

On regrettera le caractère expéditif de la formule alors que vient d'être soulevée, dans la même étude, une différence de +3,10% du côté des librairies indépendantes, ristournes comprises, sur le prix français. La démonstration repose uniquement sur des critères d'ordre quantitatif sans recourir au critère qualitatif de la diversité de l'offre ; importe juste le fait que les grandes surfaces et la Fnac offrent des prix plus avantageux, respectivement « les plus favorables en prix » et à hauteur de -3,4% sur le prix français.

Qui plus est, sans remettre en cause la fiabilité de cette étude au moment de sa réalisation, force est de constater, plus de dix ans plus tard, que la politique en matière de prix a fortement évolué : comme le montre notre relevé, la différence de prix pratiquée dans les Fnac et *a fortiori* en grandes surfaces, est désormais loin d'être systématique et ne porte, en définitive, que sur des produits triés sur le volet parmi les meilleures ventes.

Ces observations confirment un test comparatif réalisé par le Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs (CRIOC) en mars 2010 : le prix à payer pour la plupart des livres édités en France est plus élevé en Belgique francophone¹⁵.

2) *Librairie traditionnelle vs Grande distribution*

- *Une librairie moins concurrentielle (1)*
- *Un coup porté à la diversité de l'offre*

À suivre le raisonnement des partisans d'un *mark-up* sur les prix, ce surcoût pour le consommateur serait inexistant si le commerce de la librairie tirait profit des libertés suggérées par le régime de prix conseillé. Si la librairie, autrement dit, jouait le jeu du *discount*.

Peu suspect en première analyse, dans la mesure où il ne fait que reposer sur la réalité politique, cet argument va plus loin qu'un déni de responsabilité : il s'appuie en effet, en même temps qu'il les renforce, sur les lois strictement quantitatives qui régissent le marché du livre en Belgique francophone. Or ces lois profitent à la grande distribution — pour laquelle le *discount* partiel est une stratégie viable — au détriment de la librairie traditionnelle — pour laquelle le *discount* est une stratégie non pas rejetée (loin de nous l'idée qu'il serait « impur » de vendre des livres à prix cassé) mais intenable.

Aussi le maintien d'un *mark-up* profite-t-il également à la grande distribution, seule en mesure de relativiser les différences observées auprès du public, quitte à ne les relativiser véritablement que sur un nombre de titres réduit. Le *mark-up* sur le prix des livres prétendument censé se trouver amorti par la librairie place donc la

¹⁴ ICHEC-CIFEM, *Prix et perception du prix du livre en Belgique francophone*, étude commanditée par l'ADEB, Association des Éditeurs belges, décembre 1998 – janvier 1999, p. 38.

¹⁵ CRIOC, « Des distributeurs de livres se sucent-ils sur le dos des consommateurs en faisant payer des livres plus cher en Belgique qu'en France ? », 3 mars 2010. URL : <http://www.oivo-crioc.org/FR/doc/dcdc/prix/document-4440.html>.

librairie traditionnelle en situation d'incapacité à réagir et donc d'infériorité forcée au sein du marché.

En cela, le maintien d'un *mark-up* profite à la production la plus standardisée au détriment de la variété de l'offre. Sur ce point, l'étude menée par l'ICHEC à la demande de l'ADEB faisait preuve de clairvoyance en qualifiant l'assortiment des grandes surfaces de « généralement plus réduit, moins large et moins profond¹⁶ ». Les tenants de cette réduction, les plus aptes à supprimer le *mark-up* sur certains titres, sont donc aussi les plus susceptibles de s'assurer la sympathie du public et ce, malgré leur propension à la standardisation.

3) *Librairie traditionnelle frontalière vs Librairie française* *Une librairie moins concurrentielle (2)*

À considérer non plus seulement le marché francophone belge mais ce marché dans ses rapports avec le marché français, on observe un même désavantage concurrentiel pour les libraires installés à la frontière vis-à-vis de leurs voisins français. Loin de passer inaperçue, la différence qui frappe ces détaillants géographiquement si proches et commercialement si lointains donne lieu à des stratégies d'achat tout fait incorporées. Dans un article paru le 8 avril 2009 dans *DailyNord*, un journaliste inculque ainsi à ses lecteurs les trajets qui s'imposent à qui veut traquer les bonnes affaires :

Faire ses courses d'un côté ou de l'autre de la frontière selon les prix. L'un des avantages de notre région. (...) Et vous, avez-vous l'habitude d'aller acheter un produit en Belgique alors que vous habitez en France ? Ou le contraire ? (...) Un livre : Stephenie Meyer est l'auteur du best-seller pour jeunes adultes *Fascination*. Pour ceux qui auraient envie de le lire, mieux vaut rester de ce côté de la frontière. Il vous en coûtera 18 euros en France contre 20,20 euros en Belgique (prix Carrefour en Belgique).¹⁷

Non soumis à un *mark-up* de la part de leur distributeur, la librairie française frontalière applique sans difficulté un prix moins élevé que son homologue belge. Lequel, s'il veut se montrer concurrentiel et éviter une fuite de sa clientèle en France, n'a d'autre choix que de rogner sur sa marge avec toutes les conséquences négatives que cela suppose.

4) *Librairie traditionnelle vs Commerce en ligne* *Une librairie moins concurrentielle (3)*

Jusqu'il y a peu, la concurrence extérieure imposée à la librairie belge en situation de *mark-up* concernait les librairies situées en zone frontalière au premier chef, ce qui tendait à en limiter l'ampleur. Au cours des dernières années, la forte progression du commerce en ligne, par le biais principalement d'Amazon, a eu pour conséquence de placer l'ensemble des libraires francophones belges, où qu'ils se situent, en situation de concurrence directe avec un acteur pratiquant un prix français de référence.

Même si les chiffres relatifs à la place occupée par Amazon sur le marché du livre sont distillés au compte-goutte et doivent être pris avec des pincettes, la firme a su s'imposer comme un acteur incontournable de la vente de livres. Un article

¹⁶ ICHEC-CIFEM, *op. cit.*, p. 38.

¹⁷ « France ou Belgique : qui est le moins cher ? », dans *DailyNord*, 8 avril 2009. URL : <http://dailynord.fr/2009/04/france-ou-belgique-qui-est-le-moins-cher>.

de *Livres Hebdo* faisait ainsi état, en 2008, des résultats d'une étude de la banque HSBC qui estimait à 16% le poids d'Amazon dans la vente de livres en Grande-Bretagne¹⁸. En avril 2010, une étude Ipsos montrait que le commerce en ligne atteignait depuis le début de l'année, en France, 7,6% des ventes de livres en nombre de volumes et 8,8% des ventes de livres en valeur, ce qui est loin d'être négligeable¹⁹. Canal de plus en plus sollicité par les consommateurs, le commerce en ligne et à travers lui l'impact d'un acteur comme Amazon sur le marché du livre ne peut être ignoré.

Dans le collimateur de la librairie française du fait de la gratuité des frais de port pour tout livre acheté en France métropolitaine, la politique tarifaire d'Amazon est doublement problématique en Belgique francophone : non seulement Amazon permet au consommateur belge de s'approvisionner, au prix français, du livre de son choix, mais il lui propose également la gratuité des frais de port pour tout commande de livres supérieure à 20 euros. En regard du panier moyen d'achat de livres estimé à 17 euros en 2009 pour la France²⁰, la différence est négligeable — et inexistante à considérer le panier calculé pour l'année précédente, à hauteur de 20 euros. En raison du caractère incitatif que peut représenter la suppression des frais de port pour un achat de 20 euros, on peut supposer sans grand risque que la plupart des achats de livres passés auprès d'Amazon par un consommateur belge ont lieu en l'absence de frais de port.

Comme le montre une facture reçue lors d'une commande à destination de Liège le 12 août 2010 (voir *document 6*), le prix de 36,27 euros payé pour *Gens de France et d'ailleurs* de Jean Teulé, aux éditions ego comme x, correspond ainsi au prix français HT assorti d'une ristourne de 5% (systématiquement appliquée par Amazon), soit 34,22 euros, sans frais de port, auquel il reste à ajouter la TVA de 2,05 euros, légèrement plus importante sur le territoire belge qu'en France (6% contre 5,5%). Au final, ces 0,5% constituent la seule différence (0,17 euros) pour le consommateur belge par rapport à son voisin français, pour un livre reçu quelques jours plus tard, sous cellophane rehaussé d'un carton protecteur d'expédition, sans même avoir à sortir de chez soi. Seul regret, peut-être : l'affaire eût été plus juteuse, à la faveur d'une négation de tout le marché du livre francophone belge, si les besoins s'étaient dirigés, lors de cette commande estivale, vers un livre touché par le *mark-up* au cours de son importation. Mais comme nous le verrons au point B.2, ce regret n'en est pas un.

5) *Marchés publics*

Une librairie moins concurrentielle (4)

En raison du *mark-up* qui lui impose un prix de revient plus élevé, le secteur de la librairie francophone belge part avec un lourd désavantage sur son voisin français dans le domaine des marchés publics (bibliothèques, administrations publiques ou écoles) à l'échelle européenne, échelle qui se trouve également d'application pour des commandes au niveau local. Dans la mesure où ces marchés constituent une part non négligeable des ressources accessibles à la librairie, en marge de la seule vente au public, ce désavantage contribue à son tour à l'instabilité du secteur, condamné à se montrer moins concurrentiel.

¹⁸ HUGUENY (Hervé), « Amazon domine le marché britannique », dans *Livres Hebdo*, 7 novembre 2008.

¹⁹ NORMAND (Clarisse), « 6 millions de livres vendus depuis janvier », dans *Livres Hebdo*, 28 mai 2010.

²⁰ PIAULT (Fabrice), « 17 euros : le panier moyen chute au 4^e trimestre 2008 », dans *Livres Hebdo*, 16 février 2009.

Bonjour Tanguy Habrand

Voulez-vous gérer votre commande en ligne ?

Si vous avez besoin de consulter l'état de votre commande ou si vous devez la modifier, veuillez vous rendre sur la page d'accueil Amazon.fr puis cliquez sur Votre compte en haut de toutes les pages de notre site.

Informations :

Adresse e-mail : [REDACTED]

Adresse de facturation :

Tanguy Habrand

[REDACTED]

Belgique

Adresse de livraison :

Tanguy Habrand

[REDACTED]

Belgique

Montant total de la commande: EUR 36,27

Récapitulatif de commande :

Infos livraison : commande expédiée en 1 colis

Commande n°	403-7211325-6545161
Mode de livraison:	Rapide
Conditions de livraison :	Envoyer les articles en un minimum de colis
Total articles (HT) :	EUR 34,22
Livraison (HT) :	EUR 0,00

Total HT :	EUR 34,22
TVA :	EUR 2,05

Total :	EUR 36,27
Bons de réduction :	-EUR 0,00

Montant total pour cette commande : EUR 36,27

Date de livraison estimée : 16 août 2010 - 17 août 2010

Date d'envoi estimée pour ces articles : 13 août 2010

1 "Gens de France et d'ailleurs"

Jean Teulé; Broché; EUR 36,27

Vendu par : [Amazon EU S.a.r.L.](#)

Conseils personnalisés pour votre prochaine visite :

[Longues peines : roman](#)
de Jean Teulé

[Mangez-le si vous voulez](#)
de Jean Teulé

[Rainbow pour Rimbaud](#)
de Jean Teulé

[Balade pour un père oublié](#)
de Jean Teulé

► Voir tous vos [Conseils personnalisés](#)



6) *Développer la vente en ligne*
Une librairie moins concurrentielle (5)

Lors du Salon du livre de Paris 2007, Renny Aupetit, délégué général du Syndicat de la Librairie française (SLF) annonçait le lancement d'un site mutualisé de vente en ligne de la librairie indépendante française :

Ce portail va se singulariser par rapport aux sites qui vendent déjà des livres sur internet, dans la mesure où nous, nous avons des librairies et que c'est un outil qui va nous servir à créer du trafic dans nos librairies. Nous allons proposer aux internautes de pouvoir visualiser directement les stocks que nous avons dans nos librairies et géolocaliser des livres épuisés, par exemple, pour trouver un ouvrage qui serait éventuellement disponible à l'autre bout de la France.²¹

Chaque libraire pourrait disposer, à partir du portail, de son propre site en utilisant une base de données collective et des outils de paiement mutualisés. L'un des objectifs annoncés était en effet de resserrer les liens entre lecteur et libraire ; le client serait donc automatiquement redirigé vers la page « personnelle » du libraire le plus proche de chez lui, où il pourrait soit aller chercher le livre en question, soit passer commande pour le recevoir à son domicile.

Longtemps en sommeil, sur fond de conflit avec un Amazon traîné en justice par le SLF pour non respect de la loi Lang par le biais de la gratuité des frais de port, le Portail a trouvé à se redéployer en 2010 alors qu'un accord était passé avec Electre pour la transmission des données bibliographiques et que son nom officiel, « 1001libraires.com », était révélé.

Chance pour la librairie indépendante située en France, le portail reste, en présence d'un *mark-up*, inaccessible à la librairie francophone belge. Si la différence de prix montre déjà ses effets sur le consommateur à proximité de la frontière, elle se montre plus redoutable à l'intérieur d'un site web où le consommateur est libre, sans prendre sa voiture, de choisir un point de vente. Aussi le contexte actuel rend-il toute participation francophone belge improbable et annule tous les bénéfices qu'elle pourrait en retirer.

2) DOMMAGES COLLATÉRAUX

Extension du domaine du mark-up

Principalement porté et rendu légitime par Dilibel et Interforum Benelux, le *mark-up* sur le prix des livres importés connaît d'autres déclinaisons. Reposant à la fois sur l'habitude du consommateur belge à se voir proposer des livres français à un prix belge plus élevé qu'en France et sur sa grande (et logique) ignorance en matière de traçabilité des livres, une pratique parallèle de *mark-up* se développe ainsi dans les marges de la distribution et au sein de la librairie elle-même. Ces surcoûts ne doivent nullement être écartés de la problématique dans la mesure où ils en étendent parfois considérablement la portée et sont, par ailleurs, involontairement mais directement corrélés.

Ainsi nos premiers regrets liés à l'achat de l'album *Gens de France et d'ailleurs* de Jean Teulé, non soumis au *mark-up* d'un distributeur, méritent comme annoncé d'être sérieusement nuancés. Là où ce livre nous aurait coûté 38 euros, soit le prix

²¹ DUMOUT (Estelle), « Renny Aupetit, SLF : "Avec notre portail, l'internaute va pouvoir visualiser les stocks des librairies" », *ZDNet.fr*, 21 mars 2007. URL : <http://www.zdnet.fr/actualites/renny-aupetit-slf-avec-notre-portail-l-internaute-va-pouvoir-visualiser-les-stocks-des-librairies-39368061.htm>.

fixé par l'éditeur français, dans la plupart des librairies interrogées, le même nous aurait coûté 40,78 euros dans une importante librairie bruxelloise et pas moins de 42 euros auprès d'une grande chaîne de librairies. Peut-être d'autres détaillants nous auraient-ils proposé *Gens de France et d'ailleurs* à un prix pareillement enrichi ; nous nous sommes toutefois limité à ces occurrences et soulignons par ailleurs, les concernant, le caractère répété de la démarche par-delà ce seul album.

Contrairement aux dysfonctionnements mentionnés jusqu'à présent, ce type de *mark-up* pourrait n'être suspecté d'aucun impact défavorable sur le secteur de la librairie en Belgique francophone puisque mis en place à son initiative et ne tendant à disqualifier aucun concurrent par une politique de prix agressive, bien au contraire. La réalité des faits est plus complexe. En élargissant la part de livres importés à prix plus élevé qu'en France, ces acteurs renforcent la méfiance du consommateur à l'égard du prix du livre tel qu'il est pratiqué en Belgique et ne peuvent que l'inciter à se tourner vers des réseaux alternatifs, qu'il s'agisse d'Amazon ou d'un approvisionnement direct en France — on notera d'ailleurs qu'aucune des deux librairies incriminées ne joue la carte d'une installation trop proche de la frontière, laquelle déboucherait sur une impasse concurrentielle. Il y a donc là un effet disqualifiant pour la librairie francophone belge, en particulier pour les enseignes émergentes ou installées dépourvues de l'aura dont ces deux librairies jouissent en dépit du bon sens auprès du grand public.

Cette aura nous paraît d'autant plus usurpée que le *mark-up* appliqué au prix du livre dans ces deux cas ne s'explique, contrairement à ce qu'on observe dans l'argumentaire certes contestable mais néanmoins avancé par Dilibel et Interforum Benelux, par aucun surcroît tangible de service à destination du consommateur en regard des services offerts par les autres librairies contactées, voire par Amazon dont les délais de livraison se sont avérés inférieurs à la dizaine de jours annoncée par l'un des protagonistes.

Qui plus est, lors de notre passage chez ce même protagoniste, nous avons tenté en toute innocence d'en savoir plus sur le surcoût qu'il nous faudrait payer par rapport au prix français. La personne interrogée nous a répondu que les livres français ne peuvent être achetés au prix français en Belgique du fait d'une « table » imposée par les distributeurs. Continuant la discussion sans nous révéler, nous avons demandé qui était ce distributeur en charge des éditions ego comme x qui pratiquait une telle augmentation. À quoi l'on nous a répondu Union Distribution (Flammarion) — soit un distributeur qui, jusqu'à nouvel ordre, ne pratique aucun *mark-up*. Notre dernière tentative de clarification a consisté à dire que nous pensions que seuls deux ou trois distributeurs appliquaient ce genre de surcoût. À quoi l'on nous a cette fois répondu, altérant pour de bon une information à laquelle, en tant que consommateur, nous étions en droit d'attendre, que *tous* les livres français sont « tabellisés » par un distributeur, les seuls livres non concernés par le surcoût étant les ouvrages édités en Belgique. Explication déformante ou peu informée, nous ne saurions trancher.

Réitérant la même demande d'information auprès de nouveaux interlocuteurs, en ne dissimulant rien cette fois du contexte et de la teneur de notre rapport, nous avons reçu la confirmation que le *mark-up* considéré n'émane pas de la distribution mais de la librairie elle-même.

Par-delà le caractère désavantageux de la démarche pour le consommateur, la teneur des propos montre bien combien, si différent qu'il puisse sembler dans sa

forme du *mark-up* évoqué jusqu'ici, cette extension induite du *mark-up* portée par une fraction du secteur de la librairie apparaît largement favorisée par le maintien des surcoûts imposés par la distribution, dont l'existence tend à accoutumer le consommateur à un prix plus élevé en ce y compris pour des produits où on ne l'attendait pas, mais aussi à servir d'alibi ou de prétexte en cas de doute sur le bien-fondé d'une hausse de prix particulière. Ce lien de cause à effet est d'autant plus avéré que le surcoût observé ne concerne que les livres non soumis à un *mark-up* de la part d'un distributeur : dans le relevé de prix que nous avons pu réaliser (voir *document 3*), les colonnes Lib BE 1 et Lib BE 2 correspondent respectivement à une librairie « classique » et à l'un des libraires dont il est ici question. Aucune différence de prix ne pouvant être constatée au sein de notre échantillon, il apparaît d'autant plus clair que le *mark-up* imposé par certaines librairies n'est pas une procédure systématique mais destinée au contraire à profiter des zones laissées vides par la distribution.

Rappelons enfin que de telles augmentations seraient proprement inconcevables en France sous le régime de la loi Lang, dont l'objectif, contrairement aux discours réducteurs qui l'escortent régulièrement, n'était pas seulement de limiter le rabais sur le prix du livre mais aussi d'en fixer un prix ne pouvant être dépassé. Le 30 juillet 1981, à la veille de l'adoption de son projet de loi relatif au prix du livre, le ministre de la Culture Jack Lang assignait ainsi un triple objectif à la fixation du prix du livre : maintien d'un réseau fort et dense de librairies y compris en dehors des centres, défense du pluralisme créatif et éditorial avec un soutien aux ouvrages difficiles et, aspect qui nous concerne ici, égalité de tous les citoyens face au livre, présent au même prix partout sur l'ensemble du territoire national, établi tant vers le bas que vers le haut au sein d'une fourchette de 95 à 100% sur le prix défini par son éditeur.

BILAN D'ÉTAPE

Le *mark-up* appliqué au prix des livres importés de France en Belgique prolonge en le redéfinissant le mécanisme de la *tabelle*. Les raisons d'être de la *tabelle* ayant disparu sans exception, celle-ci a été abolie le 7 juin 1987. À une logique politique stabilisatrice a donc succédé une logique privée compensatoire au sein d'un nouveau paradigme. Aussi le *mark-up* actuellement pratiqué s'explique-t-il, selon ses promoteurs, par un faisceau de facteurs distincts des causes originelles de la *tabelle* : des spécificités propres au marché du livre francophone belge.

L'analyse des facteurs contemporains du maintien d'un *mark-up* révèle que ces arguments sont de natures diverses. En dehors des motifs proprement fiscaux mis en évidence, que nous qualifions d'incontestables, un premier ensemble de facteurs d'ordre professionnel relève, pour l'heure et quoiqu'il puisse advenir, du domaine de l'invérifiable ; un second ensemble est non recevable en ce qu'il confond un sens *restreint* et un sens *élargi* donné au mot *librairie* d'une part (s'agissant de comparer la densité du réseau en Belgique francophone et en France), en ce qu'il tend à imputer la responsabilité du *mark-up* au secteur de la librairie d'autre part (s'agissant d'annuler le *mark-up* par le biais de ristournes).

En conséquence de quoi les arguments mis en place ne sont pas en mesure de valider ni d'informer la pratique d'un *mark-up* sur le prix des livres importés.

Des éléments complémentaires posent question, par ailleurs, quant aux règles qui président à la fixation d'un *mark-up*. Ainsi de son augmentation à comparer sa valeur en 1984 sous le régime de la *tabelle* et en 2010 sous le régime du *mark-up*. Les chiffres ont de quoi étonner dans la mesure où la *tabelle* aurait dû logiquement couvrir plus de frais que le *mark-up* actuel.

Du fait de la fragilité des arguments en faveur d'un *mark-up*, les conséquences favorables de celui-ci doivent être considérées avec précaution. D'autant que défini par ses partisans comme un garant de l'équilibre de la chaîne du livre, le *mark-up* sur le prix des livres entraîne un grand nombre de déséquilibres pour le consommateur, la librairie traditionnelle et la diversité culturelle.

En raison du *mark-up*, la librairie traditionnelle subit à la fois la concurrence de la grande distribution (dont les actions sporadiques de *discount*, qui tendent à effacer le *mark-up*, ne peuvent être suivies par d'autres détaillants), de la librairie française qui pratique *de facto* un prix français de référence (concurrence subie en particulier par les libraires proches de la frontière) et d'un acteur comme Amazon qui permet à tout consommateur de se procurer des livres français non soumis au *mark-up* (concurrence qui concerne donc l'ensemble des libraires). Elle subit également la concurrence de la librairie française dans le cadre des marchés publics, envisagés dans une perspective internationale, où elle se montre forcément moins attrayante. Enfin, le *mark-up* empêche toute intégration du secteur de la librairie dans l'espace numérique, sur une plateforme telle que 1001libraires.com, où prix français et prix belges ne pourraient aucunement coexister.

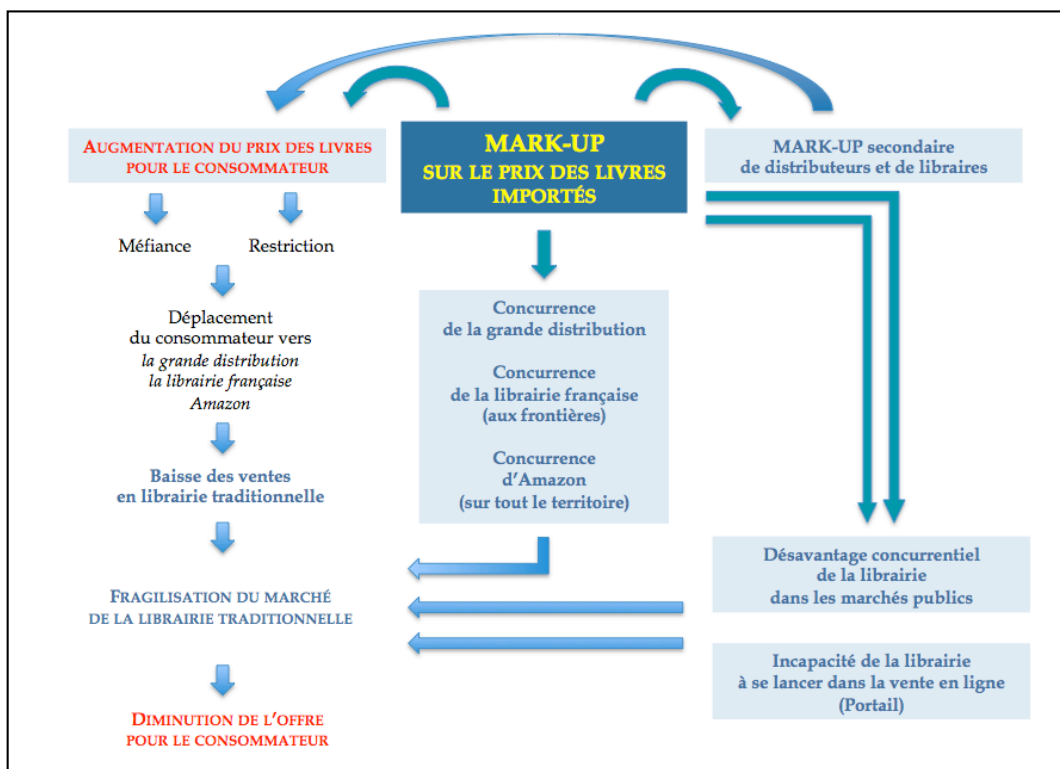
Concernant la diversité culturelle, les coups portés à l'équilibre du secteur de la librairie traditionnelle ne sauraient aller que dans le sens de la réduction et partant, de la standardisation. La variété de l'offre serait cherchée en vain du côté de la grande

distribution dont le rôle se limite, au même titre que les Tabac Journaux en matière de livres, à un rôle d'appoint.

Pour le consommateur, le constat d'échec est double : non seulement les livres importés lui sont proposés à un prix plus élevé qu'en France, mais le système lui-même qui consiste à appliquer un tel surcoût, parce qu'il étrangle la librairie traditionnelle, menace d'amputer son horizon de choix.

Nous avons vu enfin que la pratique d'un *mark-up* par d'importants acteurs de la distribution, en couvrant de nombreux ouvrages français vendus en Belgique, place le consommateur belge dans une situation d'indécision, ne sachant exactement où commence et où finit le *mark-up*. Une situation dont tirent largement profit quelques acteurs de la distribution ou de la librairie en frappant des livres français *a priori* non concernés par le *mark-up* d'un *mark-up* « distributeur » d'un *mark-up* proprement « libraire » dont la raison d'être ne pourrait difficilement relever des arguments posés par ses principaux acteurs. Ce *mark-up* factice étend considérablement le champ du surcoût au détriment du consommateur.

Ces conséquences négatives en cascade peuvent être modélisées en un schéma qui met en lumière les liens de cause à effet unissant *mark-up*, librairie traditionnelle, consommateur et diversité culturelle :



RECOMMANDATIONS

En raison des doutes qui planent à la fois sur le bien-fondé et les conséquences favorables d'un *mark-up*, en raison des dysfonctionnements structurels observés du fait de son maintien sur le consommateur, sur le secteur de la librairie traditionnelle et plus largement sur la diversité culturelle, une sortie totale ou partielle du *mark-up* doit faire l'objet d'une prise en charge ferme et imminente : de nouveaux éléments tels que la vente en ligne, sur fond de succès croissant d'Amazon, ou l'intégration de la librairie francophone à la dynamique d'un portail mutualisé de vente en ligne rendent en effet selon nous la tâche d'autant plus urgente qu'elle redéfinit une situation que l'on aurait pu penser stable depuis l'introduction de l'euro.

Pour autant, c'est dans un climat de grande perplexité que nous entamons le dernier volet de ce rapport. La longévité du débat sur le prix des livres importés de France en Belgique, longévité qui n'a rien à envier à celle du débat sur l'adoption d'un prix fixe du livre en Belgique, ne doit pas faire illusion : de l'abolition de la *tablette* en 1987 à la plainte contre la pratique d'un *mark-up* déposée en 2006 par l'Association des libraires francophones de Belgique, toutes les discussions et actions se sont heurtées à un *syndrome de la preuve* — ou *du rapport*, assez inconfortable dans le cas présent — qui se manifeste par une quête de données sans fin en vue d'asseoir une proposition au niveau légal. Une telle difficulté, qui rappelle le mythe de Sisyphe à sa manière et excède de loin le seul *mark-up* sur le prix des livres, en dit beaucoup sur les limites de la politique culturelle, inopérante qu'elle se trouve en l'absence de caution statistique ou juridique ; parce que des arguments recevables en sa défaveur ont jusqu'à présent manqué, en l'absence d'*Excel* ou de *Powerpoint* qui eût marqué le dossier du sceau de la « scientificité », le *mark-up* sur le prix des livres, goutte d'eau dans un océan, n'a pu bénéficier du feu vert salvateur dont ont besoin, pour avancer, les politiques culturelles quand elles vivent dans les eaux rassurantes de l'action locale.

Condamné comme tant d'autres à évoluer dans un tel environnement et à incorporer les règles de base de son fonctionnement, nous avons tenté d'élaborer puis de fournir un document qui sache, sur le plan de l'argumentation (mais aussi du recours aux logiciels *Excel* et *Powerpoint*), se montrer recevable, et en tant que tel, potentiellement efficace. Or il nous apparaît que des « zones d'ombre » subsistent et ne pourraient que subsister encore et encore, parce qu'invérifiables — lequel domaine, pour qui cherche à le franchir, devient vite celui du falsifiable. Ainsi des arguments mobilisés par les partisans d'un *mark-up* (soutien des pouvoirs publics à la chaîne du livre, conditions commerciales accordées aux libraires, équipement des libraires en outils de gestion ou investissement de la distribution en matière de promotion) dont l'analyse, nous n'en doutons pas, déboucherait sur de somptueux échafaudages.

Sans doute les affamés de la preuve pointeront-ils rapidement du doigt une telle absence. Et le débat de repartir. Et de nouvelles analyses d'être attendues que tout nous porte à qualifier d'accessoires. Parce que basées sur des réalités et ensembles si distincts, d'abord, qu'on leur ferait dire à peu près tout et son contraire. Parce que reposant sur des pistes, ensuite, développées par des acteurs ayant un intérêt direct dans cette affaire, et donc suspectes, en tant que telles, d'être autant de fausses pistes

en vue de freiner le débat. Parce que l'argumentation que nous avons tenté de mettre en place nous paraît, enfin, porter le débat à un niveau plus fondamental qui tend à les rendre secondaires. Nous verrons donc qui du syndrome de la preuve ou de l'action politique culturelle l'emportera.

Les recommandations que nous formulerons à présent, au nombre de trois, incarnent selon nous les seules pistes d'action envisageables en vue de mettre un terme au *mark-up* sur le prix des livres importés de France. Activiste, utopique ou légaliste, chacune de ces pistes donne lieu à des résultats contrastés. La voie activiste est en soi la plus risquée, mais ses résultats pourraient justifier la manœuvre. La voie utopique est de loin la plus efficace, mais les reconfigurations qu'elle appelle sont de nature à la rendre, sauf imprévu, peu réalisable à court terme. La voie légaliste, enfin, pourra sembler la plus restrictive, mais elle nous semble la plus simple et la plus rapide à mettre en place — en même temps qu'elle installe des principes qualitatifs intéressants en matière de concurrence.

S'agissant du *mark-up* imposé par certains libraires, à laquelle la voie utopique uniquement pourrait mettre un terme, nous ne saurions qu'inviter les associations de consommateurs, auxquels nous nous mettrons volontiers à disposition, à aborder de front la question.

1) LA VOIE ACTIVISTE

En vue de mettre un terme au *mark-up* sur le prix des livres importés, envisager à l'échelle la plus large du secteur de la librairie un blocus de l'ensemble des livres soumis à un *mark-up*. Déjà imaginée de façon diffuse, jamais réalisée, la manœuvre exercerait une pression sans précédent sur le secteur de la distribution. Associés au mouvement, les revendeurs de presse pourraient faire valoir leurs intérêts par la même occasion, sachant que la presse, qui excède l'objet de ce rapport, fait elle aussi l'objet d'un *mark-up* significatif.

2) LA VOIE UTOPIQUE

La voie utopique, la plus longue et incertaine à mettre en œuvre, consisterait à définir un régime légal commun pour la Belgique francophone et la France, en vertu de l'homogénéité linguistique et de la contiguïté géographique de la zone, et ce pour toutes les matières culturelles. Dans sa version radicale, le projet viserait à définir de nouveaux espaces culturels au sein de l'Europe, basés non plus sur des frontières territoriales mais sur des ensembles linguistiques — ce qui pourrait ainsi concerner la Suisse romande également, soumise aux mêmes difficultés que la Belgique francophone. Dans sa version modérée, le projet consisterait à renforcer le pouvoir des communautés sur les matières culturelles, en ce y compris sur l'économie des matières culturelles, qui relèvent actuellement du fédéral ; suivant cette version modérée, les zones linguistiques devraient toutefois former des ensembles suffisamment cohérents pour conduire à l'obsolescence un mécanisme tel que celui du *mark-up*.

Définir un espace commun dont relèverait le livre entre la Belgique francophone en France permettrait d'harmoniser les politiques culturelles en vigueur de part et d'autre de la frontière. Cette harmonisation, qui tendrait à lisser les différences sur des points aussi cruciaux que la TVA appliquée au livre ou le régime de fixation du prix des livres, supprimerait progressivement les écarts observés entre le marché du

livre francophone belge et le marché du livre français, écarts réputés être à la source, selon ses partisans, d'un *mark-up*. Plus largement, la mise en commun d'une loi telle que la loi sur le prix fixe du livre (loi Lang), pour laquelle un large consensus existe en Belgique francophone, permettrait, par-delà ses multiples attraits sur lesquels nous ne reviendrons pas, de mettre un terme au *mark-up* factice pratiqué par des libraires en fixant le prix de vente d'un livre entre 95% (minimum) et 100% (maximum) du prix de référence déterminé par l'éditeur.

À l'heure où les plus importants distributeurs de livres en Belgique francophone sont des filiales de sociétés françaises, où des éditeurs de pointe tels que Casterman, Dupuis, Le Lombard, De Boeck ou les éditions André Versaille relèvent, selon des modalités diverses, de l'édition française, dans un contexte où le marché du livre français reste un horizon d'attente difficilement atteignable pour la grande majorité des éditeurs francophones belges, une telle harmonisation ne doit pas être négligée selon nous et faciliterait grandement, sans qu'il faille y voir un aveu de faiblesse, des échanges culturels linguistiquement définis.

3) LA VOIE LÉGALISTE

Des trois pistes évoquées, la voie legaliste apparaît comme la plus plausible et la plus souhaitable à court terme en ce qu'elle permettrait d'enrayer partiellement le système du *mark-up* en tenant non seulement compte de l'urgence de son abandon mais aussi de contraintes mises en exergue par le secteur de la distribution. La piste repose sur et renforce en outre la mesure de labellisation de la librairie récemment mise en œuvre par les pouvoirs publics.

Face à l'hypothèse d'une suppression pure et simple du *mark-up*, ses partisans ne laissent guère planer de doute sur les déplacements à opérer en vue de compenser un manque à gagner : si le *mark-up* venait à disparaître, le pourcentage de remise aux libraires diminuerait aussitôt, ce qui nous renverrait à la case départ — selon des modalités distinctes, mais dont les effets seraient inchangés pour le consommateur dans la mesure où la librairie se verrait forcée, pour conserver ses marges, d'appliquer à son tour un *mark-up*.

Dans ce contexte, prôner l'abolition totale du *mark-up* sans une refonte du cadre socio-économique et politique du marché du livre francophone, pour combien qu'elle puisse sembler séduisante, apparaît comme une piste vouée à l'échec. Seule une prise en considération qui quitte le terrain du tout et des généralités nous semble de nature à déboucher sur du concret.

Abandonner le tout et les généralités peut être rattaché à une pièce maîtresse que nous avons eu l'occasion d'aborder dans ce rapport : l'opposition fondamentale entre la stratégie déployée par des distributeurs français tels qu'Harmonia Mundi, qui travaillent avec un nombre limité de détaillants, et la stratégie de distributeurs-importateurs tels que Dilibel et Interforum Benelux, qui servent pour leur part un grand nombre de points de vente. Cette quantité et la dispersion qu'elle implique ont été régulièrement mises en avant par les partisans d'un *mark-up* en tant que facteur explicatif de son maintien, en même temps qu'était reconnu le fait que des distributeurs travaillant avec un nombre restreint de points de vente ont pu « linéaris[er] leur prix belge TVA comprise avec celui de l'hexagone TTC²² ».

²² ADEB, « Interventions de l'Association des Éditeurs Belges dans le cadre des États généraux de la Culture », 2005, p. 13.

Dans cette perspective, la solution que nous préconisons consiste à découpler l'offre actuelle de Dilibel et d'Interforum Benelux selon les deux principes stratégiques de la distribution observés en Belgique francophone : un axe stratégique *restreint*, où les prix se trouveraient harmonisés ; un axe stratégique *élargi*, où le maintien ou non d'un *mark-up* incomberait aux distributeurs concernés. Les points de vente concernés par l'axe stratégique *restreint* seraient les libraires reconnus par le label de qualité mis en place en 2007 par la ministre de la Culture et de l'Audiovisuel Fadila Laanan. Au nombre de 57 à l'heure où nous écrivons ces lignes²³, ceux-ci constituent le noyau raisonnable pour lequel de nouvelles modalités commerciales devraient se trouver installées ; le noyau effectif où l'imposition d'un *mark-up* se verrait définitivement abolie.

Dans le prolongement du dispositif de subventions et de prêts sans intérêt mis en place au début des années 1990, la mesure de labellisation de la librairie s'est donnée pour objectif officiel en 2007 de venir en aide à un secteur fragile en dotant certains points de vente d'une reconnaissance publique de leur professionnalisme et de leur travail de résistance aux lois du marché. Ce label dispose d'une base légale depuis le 30 avril 2009, date à laquelle un décret en a officiellement validé la procédure de sélection.

Récompense toute symbolique d'abord, qui offre aux sélectionnés d'apposer un logo de qualité en vitrine et sur leurs documents officiels ; mais récompense toute professionnelle ensuite, dans la mesure où les librairies labellisées se trouvent mises en exergue dans le cadre d'appels d'offre, sont abonnées à une lettre d'information qui leur est propre et ont accès à des subventions spécifiques. Une levée du *mark-up* consoliderait la liste de ces avantages en y ajoutant des retombées économiques directes pour les candidats retenus.

Concrètement, supprimer le *mark-up* pour les librairies porteuses d'un label de qualité consisterait à solliciter une ouverture de compte groupée, sous la conduite des autorités compétentes, auprès d'Hachette Livre et d'Interforum (Editis), dont Dilibel et Interforum Benelux sont les filiales. Des demandes isolées n'ont rien d'inédit et ont été formulées par le passé. Elles se sont toutefois heurtées tantôt à un refus, tantôt à de trop austères conditions commerciales, autant de résistances qui ne nous semblent pas dénuées de sens étant donné le caractère risqué de l'opération : accepter une ouverture de compte pour un libraire créerait un précédent que s'empresseraient de faire valoir la plupart des acteurs de la librairie. Sans limitation de nombre, c'est tout le secteur de la librairie, au sens le plus *élargi*, demanderait à passer de la filiale à la maison mère.

Face à ce risque d'extension à l'infini des transferts de compte à enregistrer, la négociation que nous appelons, parce qu'elle repose sur une liste d'acteurs remplissant les conditions d'obtention du label de qualité, offrirait à la distribution de travailler avec un nombre limité de libraires, dans des proportions tout à fait comparables à celles des distributeurs français ayant opté pour une implantation *restreinte* sur le territoire francophone belge. Imposer péremptoirement la suppression de tout *mark-up* sur les livres français importés demeure actuellement, selon nous, un sortilège dont on aurait perdu la formule ; mener une campagne d'adhésion collective proche de cette implantation « superficielle » qui explique, selon ses partisans, le maintien d'un

²³ COMMISSION D'AIDE À LA LIBRAIRIE, « Bilan 2009 », Ministère de la Communauté française, Service général des lettres et du livre, Promotion des Lettres, 2010.

mark-up, nous semble à la fois reposer sur des bases plus concrètes et de nature à mieux satisfaire toutes les parties.

Du fait des critères de sélection qui régissent la procédure de labellisation, en outre, les libraires avec lesquels les distributeurs sollicités seraient amenés à entrer en relation commerciale se distinguent par leur professionnalisme, un professionnalisme dont l'absence a déjà été pointée du doigt à de multiples reprises pour expliquer la nécessité d'un *mark-up*.

Ainsi les librairies sélectionnées répondent-elles à un ensemble de onze critères dits « opérationnels » : avoir derrière soi un exercice comptable accompli (critère du début d'activité), en même temps que résider dans un local facilement accessible au public, au minimum cinq jours sur sept à raison de 35 heures par semaine au moins (critère de l'accessibilité) ; en matière d'assortiment ensuite, réaliser 60% de son chiffre d'affaires total net dans le livre (critère de la primauté de l'activité livre), se fournir auprès de distributeurs et éditeurs variés, et ce en toute liberté de choix (critère de l'assortiment multiéditorial et non captif), présenter au moins 25% de titres de fonds (critère du ratio fonds/nouveauté), ne pas proposer de titres contraires aux principes de la démocratie (critère éthique) et disposer de plus de 200 titres d'auteurs et/ou illustrateurs de nationalité belge ou résidant en Belgique (critère du quota d'auteurs belges) ; dans leur relation avec le client, les libraires doivent traiter les commandes unitaires (critère de réponse à la commande à l'unité) ; professionnellement, recourir à des revues professionnelles ou à des banques de données telles qu'Electre ou la Banque du livre (critère des outils de recherche bibliographique) et à des formations en commercialisation, communication et gestion tant pour les dirigeants que pour le personnel (critère de la formation continuée). Enfin, un douzième et dernier critère, de « convergence » celui-là, entend permettre à des librairies isolées dans de petites villes ou localités de bénéficier du label, à condition de s'adapter aux critères auxquels elles ne répondraient pas encore.

En vue de mener une ouverture de compte pour les librairies labellisées dans les meilleures conditions, une mise en commun des remises actuellement consenties par les distributeurs-importateurs concernés à ces libraires devrait être envisagée comme un préalable à toute négociation. Cette mise en commun ferait l'objet d'un comparatif de référence avec les conditions consenties par la maison mère des distributeurs-importateurs en question pour des libraires français analogues ; un tel partage de l'information est déjà envisagé au sein du réseau Initiales et constituerait, mené à son terme, une excellente base.

Au consommateur, l'aboutissement de cette piste d'action offrirait un accès à la majorité des livres importés de France à un prix non soumis au *mark-up* et ce, dans toutes les libraires labellisées.

Au cœur de la librairie, que nous assimilons à la librairie couverte par le label de qualité et libéré, en tant que tel, du *mark-up*, cet avantage quantitatif basé sur des critères qualitatifs permettrait de se montrer plus concurrentiel en regard de la grande distribution, d'un acteur comme Amazon et, pour les enseignes proches de la frontière, de la librairie française en se référant désormais à un prix français sans intervention d'un *mark-up*. Cette mesure résorberait par la même occasion les difficultés rencontrées par la librairie francophone belge dans le cadre des marchés publics

des bibliothèques et de l'intégration à une plateforme franco-belge mutualisée de vente en ligne.

À la diversité culturelle, la voie que nous préconisons apporterait à son tour une série de garanties en consolidant l'équilibre de la librairie traditionnelle, dont la variété de l'offre est largement tributaire, avec toutes les bénéfices qui s'imposent en retour pour le consommateur.

Au vu du soutien répété que nous avons manifesté à l'égard d'une restriction de la concurrence basée sur le seul prix du livre, les conclusions qui sont les nôtres au terme de ce rapport pourront sembler sinon ambiguës, du moins contradictoires. Elles ne remettent pourtant nullement en cause notre thèse selon laquelle une concurrence proprement quantitative ne saurait que se montrer néfaste à l'équilibre du marché du livre : non seulement l'attribution d'un avantage concurrentiel à un ensemble de librairies dotées d'un label repose sur des fondements qualitatifs, avec des objectifs qualitatifs, mais elle tend également à promouvoir une baisse du prix du livre que la seule mauvaise foi confondrait avec un appel au *discount*. Qu'il s'agisse de rapprocher le prix du livre de son prix de référence par une opération agissant vers le haut ou vers le bas, dans un cas comme dans l'autre, c'est une même neutralisation de l'idéologie quantitative qui est en jeu.

Trois pistes d'action ont été envisagées de front. Une stratégie de longue portée voudrait qu'elles soient pensées dans le temps, au gré du contexte. Conduite pour son efficacité en premier lieu, la voie légaliste céderait le pas, en cas d'insuccès, à la voie activiste. Fructueuses ou non, ces premières voies ne devraient constituer qu'un moment, une étape, de ce processus plus vaste dont l'ambition ultime serait la mise en œuvre de cette voie que nous avons qualifiée d'utopique. Peut-être cette voie sera-t-elle, d'ailleurs, pour son caractère concluant, envisagée en premier lieu. Ce sont toutefois là de si profondes reconfigurations qu'il ne nous est pas donné d'en mesurer la probabilité politique.